Quatre-vingt-sixième année. — N° 276. Le numéro : 15 francs. Jeudi 25 Novembre 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

AIDE SOCIALE

Le décret n° 54-1128 du 15 novembre 1954, relatif aux **majorations du taux de diverses allocations,** a fait l'objet du fascicule spécial **n° 54-142 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **15 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du Conseil.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 11006).

Ministère de la justice.

Décrets du 23 novembre 1954 portant nominations (magistrature) (p. 11006).

Arrêtés portant maintien en position hors cadre, mises en position de délégation et en position « sous les drapeaux » (conseil d'Etat) (p. 11006).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 30 octobre 1954 relatif au modèle du livret de famille (p. 11007).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 13 novembre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11007).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 novembre 1954 (p. 11007).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 11017).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 18 novembre 1954 portant acceptation d'une donation (p. 11017).

Arrêté du 23 novembre 1954 relatif au cadastre viticole (p. 11017).

Arrêté du 23 novembre 1954 fixant les conditions de production et de payement des alcools de cidre ou de poiré pour la campagne 1954-1955 (p. 11023).

Arrêté du 23 novembre 1954 relatif à la production d'alcool de cidre et de poiré de la campagne 1954-1955 (p. 11023).

Arrêté du 23 novembre 1954 déterminant les conditions d'importation des légumes secs de semence (p. 11023).

Arrêtés portant reclassement, mutation, mise en disponibilité et détachement (administration centrale et services agricoles) (p. 11022).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 54-1169 du 23 novembre 1954 instituant un budget annexe au budget du service local de la Côte française des Somalis pour l'exploitation du port de commerce de Djibouti (p. 11024).

Arrêtés portant détachements :

Agriculture (p. 11025).

Eaux et forêts (p. 11025).

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (p. 11025).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêté du 15 octobre 1954 portant prise en considération d'un projet d'aménagement (p. 11026).

Tableaux d'avancement pour le grade d'ingénieur principal de 1re classe du ministère du logement et de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs) pour les années 1953 et 1954 (p. 11026).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre

Arrêté portant détachement (directions interdépartementales) (p. 11026).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination des membres du comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique (section de santé publique et section sociale) (p. 11025).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 11025).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet du ministre (p. 11026).

Nominations à des emplois réservés (p. 11026).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11026).

Conseil de la République. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 11029).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 24 novembre 1954 — Convocation de commission (p. 11030).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis d'ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre techniciens d'études et de fabrications pour le service des transmissions de la marine (p. 11031).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance de Turquie et de Grèce (rectificatif) (p. 11031).

Résultats du tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 11031).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance de Turquie et de Grèce (rectificatif) (p. 11031).

Avis concernant les versements compensateurs afférents aux seigles introduits en meunerie (p. 11031).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (44e semaine de 1954) (p. 11032).

Annonces (p. 11033).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 104 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 24 novembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5355).

N° 81 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 24 novembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1879).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRES TECHNIQUE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 54-1030 du 21 août 1954, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Maurice Moreau est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique, en remplacement de M. François Abadie, appelé à d'autres fonctions.

M. Maurice Moreau exercera les fonctions d'attaché parlementaire.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 17 novembre 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

HENRI LONGCHAMBON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 novembre 1954 portant nomination en qualité de procureur général près la cour d'appel de Fort-de-France.

Par décret en date du 23 novembre 1954, M. Félix Boucly, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé procureur général près la cour d'appel de Fort-de-France, en remplacement de M. de Rozario, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 23 novembre 1954 portant nomination en qualité de procureur de la République près le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand.

Par décret en date du 23 novembre 1954, M. Salingardes, avocat général près la cour d'appel de Riom, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Berger, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel de Bastia.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Roger Grégoire, maître des requêtes au conseil d'Etat, hors cadre, précédemment directeur de la fonction publique, est maintenu dans cette position et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer, à dater du 4 février 1954, les fonctions de directeur adjoint de l'agence européenne de productivité au secrétariat général de l'Organisation européenne de coopération économique.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Robert-Marie Bordaz, maître des requêtes au conseil d'Etat, est placé dans la position de délégation à compter du 1er mai 1954 et mis à la disposition du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, pour exercer les fonctions de commissaire général adjoint de France en Indochine.

Par arrêté du 22 novembre 1954:

M. Rougevin-Baville, auditeur de 2e classe au conseil d'Etat, est placé dans la position « sous les drapeaux » à compter du 9 novembre 1954.

MM. Rigaud et Combarnous, auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat, sont placés dans la position « sous les drapeaux » à compter du 3 novembre 1954.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Livret de famille.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 1er du décret n° 54-510 du 17 mai 1954 relatif au livret de famille,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le fascicule du livret de famille prévu par l'article 1er du décret n° 54-510 du 17 mai 1954 doit être rédigé conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur de l'administration départementale et communale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1954.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le chargé de mission,
SIMONE PENAUD-ANGELELLI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 13 novembre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (loi n° 53-284 du 3 avril 1953 et décret du 5 juin 1953):

Au grade d'officier.

Alcay (Louis-Henri).	Guillaume (Victor-Emmanuel).
Arpajou (Robert).	Le Nen (Georges-Noël).
Cohen (Guy), alias Calvet (Guy).	Morali (André).
Debiesse (Jean).	Mozzoli (Barthélémy-Ange-Félix).

Au grade de chevalier.

Alquier, épouse Larrieu (Lucette)	Guyot (Charles).
Arnaud (Louis-Léon-Joseph).	Levi (André-Lazare-Isidore).
Balsamo (Charles-Louis).	Michel (Jacques-Lucien).
Boesch (Jean-Louis-Raymond).	Piffeteau (Jérémie-Eugène).
Chesnais (Pierre-Frédéric-Auguste)	Rochex (Louis-Jean-Marie).
Choukroun (Jacob).	Rollin (Henri-René-Marie).
Clareton (Georges-Albert-Joseph).	Smadja (Pierre).
Conan (Marcel-Vincent).	Seror (Pierre).
Denis (Jean-Marcel-Louis-Pierre).	Teissier (Jacques-Jean-Jules).
Dissler (Yvan-Albert).	Temine (Raoul-Eugène).
Ducrot (Jean-Auguste).	Toublan (Lucien-René).
Goutermanoff (Georges).	Zermati (Jacques-Marcel).

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 novembre 1954.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'A. F. N. ou des F. F. A., qui bénéficient de leur permission en France, rejoindront directement à l'issue de leur permission:

Le G. I. T. C. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer les détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. C. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A., autorisés à passer en A. F. N. leur permission de départ outre-mer, rejoindront à l'issue de cette permission:

La base de transit interarmées Maroc pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française;

Le D. I. T. C. de Marseille dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1 — E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délai et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir *dans les cadres;*

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille, pour ceux devant servir *hors cadres.*

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à transmettre directement par les chefs de corps dès parution de la désignation:

1° Pour les militaires dans les cadres:

Au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres:

Au service colonial de Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

Au service colonial de Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

OFFICIERS

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

1° Embarquement à compter du 25 décembre 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

a) MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Berte (Eugène), 9e région militaire (commandant au tableau d'avancement).

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Bergeon (Charles), 1re région militaire.

Lieutenant.

M. Giacomotto (Henri), 9e région militaire.

2° Embarquement à partir du 10 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Gianelli (Pascal), 8e région militaire.

3e Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Guennebaud (Pierre), 1re région militaire.

Lieutenants-colonels.

MM.
Bouteille (Louis), 9e région militaire.
Fournier (René), 1re région militaire.

Chefs de bataillon.

MM.
Tartonne (Paul), 9e région militaire.
Gérard (Jules), 9e région militaire.

Capitaines.

MM.
Coudeyre (François), 1re région militaire.
Alexandre (Charles), commandement en chef des forces françaises en Allemagne, transmissions.

Lieutenants.

MM.
Biancamaria (Antoine), 5e région militaire, parachutiste.
Hibert (Roger), 5e région militaire.
Melhem (Georges), 9e région militaire.

Artillerie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Hellegouarch (Adolphe), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Olleris (Xavier), 3e région militaire.
Guercy (Clément), 5e région militaire.
Rodier (Jean), 6e région militaire.
Danquigny (André), 4e région militaire.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) AUTOS-CHARS

Lieutenant-colonel.

M. Quefleulou (Claude), 1re région militaire.

b) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Collignon (Louis), 9e région militaire.

Intendance coloniale.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Bidaux (Pierre), 9e région militaire.

Capitaine.

M. Luton (Robert), 1re région militaire.

Chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Santoni (Philippe), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Colonel.

M. Coleno (Robert), 9e région militaire.

Lieutenant-colonel.

M. Audhuy (Pierre), 1re région militaire.

Capitaine.

M. Hervé (Yves), 1re région militaire (et pour servir au Togo).

4e Embarquement à compter du 15 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Marchal (André), 10e région militaire.

5e Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Belliard (Jean), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Chef de bataillon.

M. Dalle (Firmin), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Lieutenants.

MM.
Babineau (André), 10e région militaire.
Richard de Vesvrotte (Adrien), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Vaillot (Marcel), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Jouannelle (André), commandement en chef des forces françaises en Allemagne (régularisation).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

M. Roussel (Léonce), 10e région militaire.

Lieutenant.

M. Bettevy (Jacques), commandement supérieur des troupes du Maroc.

II — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1e Embarquement à compter du 25 novembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Gaillard (Michel), commandement en chef des forces françaises en Allemagne, blindé. (Régularisation.)

2e Embarquement à compter du 25 décembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Alzieu (Jean-Robert), 9e région militaire.

Intendance coloniale.

a) FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Boulinguez (Paul), 10e région militaire.

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Carol (Maurice), 1re région militaire.

3e Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Battestini (Paul), 1re région militaire.

Capitaine.

M. Adoue (François), 9e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Picot (Gaston), 9e région militaire.
Macron (Pierre), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Artillerie coloniale.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Panchon (André), 1re région militaire.
Craneguy (Jean), 1re région militaire.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Guellas (Jean), 9e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

M. Saliba (Augustin), 4e région militaire.

Lieutenant.

M. Courault (Marcel), 1re région militaire.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Bertrand (Georges), 5e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

a) MÉDECIN

Capitaine.

M. Potier (Daniel), 9e région militaire (et pour servir au Cameroun).

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Collange (Jean), 9e région militaire.

III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1° Embarquement à compter du 15 novembre 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Coudreau (Henri), 9e région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Voisard (Jacques), 8e région militaire.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Fray (Claude), 6e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Lieutenant.

M. Geoffroy (Raymond), 5e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Bry (Camille), 1re région militaire.

3e Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Lachaume (Lucien), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Ribaud (Jean), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services à Madagascar, avec embarquement fixé à partir du 25 octobre 1954 (*Journal officiel* du 27 août 1954) de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Blavette (Jacques), 1re région militaire (régularisation).

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

1° Embarquement à compter du 1er décembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Tigli (Hector), 9e région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 10 décembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Dumeige (Roland), 1re région militaire, blindé (régularisation).

3° Embarquement à compter du 10 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Ginabat (René), 1re région militaire.

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Côte française des Somalis (*Journal officiel* du 25 avril 1954) de M. le capitaine d'artillerie coloniale Jouannelle (André) (commandement en chef des forces françaises en Allemagne); cet officier est désigné par ailleurs pour continuer ses services en Afrique occidentale française (régularisation).

V. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

1° Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Chevalier (Jacques), 1re région militaire.

Lieutenant.

M. Le Berre (Corentin), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

2e Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Palmier (Marcel), 10e région militaire.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

1e Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Mutel (Michel), 4e région militaire.

Artillerie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Bernard (André), 5e région militaire.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à compter du 1er décembre 1954.

Artillerie coloniale.

Colonel.

M. Lexpert (Joseph), 5e région militaire (régularisation).

2e Embarquement à compter du 10 décembre 1954.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Marzin (Yves), 9e région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

3e Embarquement à compter du 1er janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Chauvet (Robert), 9e région militaire.

4e Embarquement à compter du 10 janvier 1955.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Jolly (Georges), 9e région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

5e Embarquement à compter du 25 janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.
Vandenschrick (Pierre), 1re région militaire.
Vidal (Jean), 1re région militaire.

Capitaines.

MM.
Boudet (René), 9e région militaire.
Descle (Hubert), 4e région militaire.
Giraud (Charles), 9e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Doutres (Camille), 5e région militaire.
Goursaud (Roger), 9e région militaire.
Combret (Robert), 9e région militaire.
Guichard (Jean), 4e région militaire.
Tartera (Jean), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Decam (Michel), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Pietri (François), 9e région militaire.
Belgodere (François), 8e région militaire.
Remy (René), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Lepage (Jean), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Benoist d'Etiveaud (Joseph), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Artillerie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Guibert (Michel), 1re région militaire.
Plateaux (André), 3e région militaire.
Roblin (Robert), 5e région militaire.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) COMPTABLE

Sous-lieutenant.

M. Perrin (Emile), 1re région militaire.

b) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. de Baudus (Gérard), 5e région militaire.

Chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Pinsard (Albert), 1re région militaire.

Lieutenants.

MM.
Le Bris (Pierre), 1re région militaire.
Lubespere (Paul), 9e région militaire.
Orsini (Marc), 1re région militaire.

Service de santé colonial.

a) MÉDECINS

Commandant.

M. Aleonard (Jean), 9e région militaire.

Capitaine.

M. Cassou (Henri), 6e région militaire.

b) PHARMACIEN

Capitaine.

M. Lecuiller (André), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

6e Embarquement à compter du 15 février 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Chabriais (Guy), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

7e Embarquement à compter du 25 février 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM
Bernind (Alexandre), 10e région militaire.
Rabany (Louis), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Briswalter (Roger), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Mathis (Charles), 10e région militaire.
Cerf (Michel), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Goube (Jules), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Cabrit (Robert), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Thiry (Guy), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

8° Embarquement à compter du 10 mars 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Zwilling (André), commandement supérieur des troupes de Tunisie. — Volontaire.

9° ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS POUR SERVIR EN EXTRÊME-ORIENT (RÉGULARISATIONS)

Sont annulées les désignations, pour continuer leurs services en Extrême-Orient, des officiers dont les noms suivent:

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Le Mire (Olivier), 1re région militaire (*Journal officiel* du 25 juillet 1954).

Chef de bataillon.

M. Rullier (Paul), 1re région militaire (*Journal officiel* du 27 août 1954).

Lieutenants (parachutistes).

MM.
Rogues (Roger), 5e région militaire (*Journal officiel* du 27 août 1954).
Levavasseur (Frédéric), 5e région militaire (*Journal officiel* du 27 août 1954).

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Borrel (Raphaël), commandement supérieur des troupes de Tunisie (*Journal officiel* du 25 septembre 1954).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Lieutenant.

M. Mesias (Roger), 1re région militaire (*Journal officiel* du 25 septembre 1954).

VIII. — **POUR SERVIR EN TUNISIE**

1° Embarquement à compter du 25 décembre 1954.

Artillerie coloniale.

M. Borrel (Raphaël), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

2° Embarquement à compter du 1er janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Schilling (Joseph), 1re région militaire.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Aubry (Jean), 1re région militaire.
Bonnaire (François), 5e région militaire (transmissions).
Digy (Roger), 1re région militaire.
Szwed (Théophile), 5e région militaire.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Hery (Jacques), 5e région militaire.

Lieutenant.

M. Rogeon (Jacques), 5e région militaire.

3° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Thibaudeau (Paul), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Petit (Gilbert), 10e région militaire.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Bruyere (Paul), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

4° Embarquement à partir d'une date ultérieure.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Reveillard (François), 1re région militaire.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1954.

Indendance coloniale.

Sergent.

Turbin (Kléber), 9e région militaire, C. A. T. 2 exploitation.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-majors et sergents-chefs.

Mitsch (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, méhariste.
Larignon (André), 1re région militaire, C. A. T. 2. d'arme, méhariste.
Jambou (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, méhariste.

B. — **Musiciens.**

Sergent-chef.

Beaussart (Edmond), 5e région militaire, B. E. sous-chef fanfare.

HOMMES DE TROUPE

Soldats.

Hue (Daniel), 1re région militaire, musicien titulaire.
Barthula (Georges), 1re région militaire, musicien titulaire.

C. — **Clairon.**

HOMME DE TROUPE

Caporal-chef.

De Carpentry (Lucien), 5e région militaire, C. A. T. 1 clairon.

D. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Leclerc (Yvon), 1re région militaire, 251/T C. A. T. 2/Trans, C. I. A.

Sergent.

Belhumeur (Guy), 1re région militaire, 254/T C. A. T. 2/Trans, C. I. A.

E. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Rochefort (Jean), 3e région militaire, B. S. d'arme.

Maréchal des logis chef.

Jambert (Joseph), 5e région militaire, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis.

Payet (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Urbain (Léon), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

F. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Halter (Joseph), 9e région militaire, B. S. comptabilité.

Sergent-chef.

Alix (Gilbert), T. O. A., C. A. T. 2 comptabilité.

G. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants.

Village (René), 1re région militaire, B. S. chancellerie.
Martinon (André), 1re région militaire, B. E. chancellerie.

3e Embarquement à partir du 25 février 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Poussibet (Félix), Maroc, C. A .T. 2 d'arme, mécharistе.

B. — **Intendance coloniale.**

TAILLEUR

Sergent-major.

Lagouenelle (André), 5e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur.

CORDONNIER

Sergent.

Chavanne (René), Maroc, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Chevalier (Jean), 9e région militaire (écoles), B. E. préparateur en bactériologie.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Delplace (Christian), 1re région militaire, B. E. d'arme.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergents-chefs.

Le Roy (Jean-Pierre), 1re région militaire, B. E. exploitation radio C. I. A.
Gérard (Michel), 1re région militaire, B. E. exploitation radio C. I. A.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Ladoucette (Pôl), 9e région militaire, B. E. auto.

C. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Nezereau (Raymond), 1re région militaire, B. S. comptabilité.

Adjudant.

Garaios (Michel), 1re région militaire, B. S. comptabilité.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

Service de santé colonial.

Sergents-chefs.

Benthe-Tobie (Alphonse), 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 infirmier.
Ningue (Alioune), 9e région militaire, C. A. T. 2 infirmier.

Sergent.

Sandamia (Charles), 9e région militaire, B. E. préparateur en bactériologie.

2e Embarquement à partir du 25 février 1955.

Service de santé colonial.

Sergent.

Gaudin (Robert), 1re région militaire, C. A. T. 2 infirmier.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants.

Herbillon (Gaston), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Lemeur (Guy), 3e région militaire, B. E. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Dupont (Henri), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Brionne (François), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Bazille (Julien), 1re région militaire, C. A. T. 2 arme, B. E. armurier.
Jean-Marie (Kléber), 9e région militaire, C. A. T. 2 arme.
Lassieur (Henri), 9e région militaire, C. A. T. 2 arme.
Seigneur (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 trans.
Bars (François), 1re région militaire, C. A. T. 2 arme.
Decraemer (Eugène), 1re région militaire, C. A. T. 2 arme.
Valet (Gilbert), 9e région militaire, C. A. T. 1 arme.
Tille (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 arme.
El Zahri (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 arme.
Rinaldi (François), 9e région militaire, C. A. T. 2 arme.
Marnat (Henri), 1re région militaire, C. A. T. 2 arme.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Roualdes (Fernand), 1re région militaire, B. E. chiffre.

Sergent.

Fontaine (Rosaire), 4e région militaire (écoles), 251/T, C. A. T. 2 trans.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Gaydier (Antoine), 1re région militaire, B. S. comptabilité.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Desarzens (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Perret (Désiré), 9e région militaire, B. S. d'artificier.

D. — **Agents des corps de troupe.**

Sergent-major.

Bournas (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants.

Boussioux (Michel), 1re région militaire, B. S. chancellerie.
Knieriemen (Guillaume), 1re région militaire, B. S. chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

CORDONNIER

Sergent-major.

Andrei (Charles), 9e région militaire, brevet maître ouvrier cordonnier.

2° Embarquement à partir du 25 février 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Augereau (Albert), Maroc, B. E. d'arme.

Sergents.

Petitjean (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 arme.
Alvarez (Joseph), Maroc, C. A. T. 2 arme.
Normand (Louis), Maroc, C. A. T. 2 arme.
Ledieu (Maurice), Maroc, C. A. T. 2 arme.
Souchet (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 arme.
Bondon (Guy), Maroc, C. A. T. 2 arme.

B. — **Musiciens.**

Adjudant.

Malric (Claude), Tunisie, B. S. chef fanfare.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent-major.

Fabre (Henri), 9e région militaire, B. E. comptabilité.

Sergent.

Milelli (Félix), 1re région militaire, C. A. T. 2 arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Patrouillault (Roland), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Bougaud (Raymond), 9e région militaire, B. E. comptabilité.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis.

Rouillard (Lucien), 9e région militaire, B. S. mécanique générale.

2° Embarquement à partir du 25 février 1955.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Genay (Marc), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

Pour servir hors cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1954.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Siron (Jean), 1re région militaire, B. S. secrétaire comptable.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Boutonnet (Georges), 3e région militaire, B. E. d'arme.

3° Embarquement à partir du 25 février 1955.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Boules (Jean), Tunisie, B. C. S. mécharistе.

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Lefevre (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Nadaud (Rémy), 1re région militaire, non certifié.
Delaval (Emile), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Debusschere (René), 1re région militaire, C. A. T. 2 trans.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergents.

Bellemare (Edouard), 1e région militaire (écoles), 251/T C. A. T. 2 trans. C. I. A.
Eponville (Jacques), 1e région militaire (écoles), 211/T C. A. T. 2 trans. C. I. A.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Maréchaux des logis.

Brouns (Roger), 9e région militaire, C. A. T. 2 comptabilité.
Eutrope (Honoré), 9e région militaire, B. E. comptabilité.

D. — Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Rossini (Charles), 9e région militaire, B. E. comptabilité.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-major.

Lafitte (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 arme, C. I. A.

Sergents.

Buisson (Georges), T. O. A., C. A. T. 2 arme.
Ringenbach (Jean-Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 arme.

B. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Zimmermann (Robert), 1re région militaire, B. E. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 25 février 1955.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Cornevin (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 arme.

VII. — **POUR SERVIR AUX NOUVELLES HEBRIDES**

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Borel (Raymond), 9e région militaire, B. S. infirmier, B. E. manipulateur-radio.

VIII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 1er janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Crisolli (Georges), 9e région militaire, B. E. d'arme

Adjudant.

Lasserre (Florentin), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Gonin (René), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme
Launois (Pierre), 1re région militaire, B. E. de chiffreur.
Plunian (Paul), 9e région militaire, B. E. des transmissions.
Gatelier (Marcel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, rengagé spécial au titre E. O.
Seris (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, rengagé spécial au titre E. O.
Guesdon (Julien), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, rengagé spécial au titre E. O.

Sergents.

Espagnet (Henri), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Maugin (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Panvert (Gilbert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Lemaitre (Daniel), 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme.
Mosa (Victor), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bocquin (Yves), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Berclaz (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Boegler (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Tinh (Léon), 9e région militaire, B. E. transmissions.

C. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis chefs.

Canu (Dominique), 9e région militaire, non certifié.
Polet (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis.

Molina (Marcel), 9e région militaire, B. E. auto.

D. — **Service des materiels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis.

Didier (Georges), 9e région militaire, B. E. d'artificier.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Cocusse (Georges), 1re région militaire, B. S. chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Raynaud (Roger), 1re région militaire, B. E. exploitation.

CORDONNIER

Sergent-chef.

Chicheportich (Elie), 9e région militaire, brevet de maître ouvrier cordonnier.

G. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Le Torrec (Jean-Marie), 3e région militaire, B. E. infirmier.

Sergent-chef.

Sanchez (Richard), 9e région militaire, B. E. secrétaire comptable.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Boutin (Gabriel), 1re région militaire, B. S. d'arme.

Adjudants.

Maeder (René), Tunisie, B. S. d'arme.
Marot (Clément), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Fournie (Louis), 9e région militaire, B. S. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Aga (Célin), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Blain (Léon), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Desvergnes (René), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Bufau (Jean-Baptiste), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Frandgie (Selini-Fouad), Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité.
Guerrieri (Charles), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Guyau (Charles), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Lefeuvre (Yves), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Leveneur (Franco), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Peretti (Paul), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Thomazeau (Hubert), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Pennarun (Robert), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Borderie (André), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Joukhdoum Ahmed, 1re région militaire, C. A. T. 2 auto-char.
Matou (Thiburce), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Le Floch (Mathurin), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Fuller (Francis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Muller (Lucien), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Bost (Robert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Depalemaker (Henri), 3e R. M., B. E. d'arme.
Galet (Constant), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Thiollière (Maurice), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Freshard (Henri), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Heiby (Frédéric), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Jourdain (Arsène), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Hayotle (Georges), T. O. A., B. E. d'arme (régularisation).

Sergents.

Deuve (Michel), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Franchi (Jean-Pierre), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Maniez (Jean-Claude), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Micou (Gabriel), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Ledeworowski (Antoine), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Tual (Alphonse), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Blot (Gérard), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Lesniak (Jean), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Battut (Julien), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Leunuque (Fulbert), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Dono (Roger), Tunisie, non certifié.
Ricordi (Hyacinthe), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Garnier (Gabriel), Tunisie, B. E. d'arme.
Albertini (Jacques), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Bizien (Raymond), Tunisie, B. E. d'arme.
Bouko (Robert), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Borel (René), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Giovanini (Joseph), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Joubert (Maxime), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Simon (Raymond), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Binet (René), Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité.
Vincensini (Jean-Jacques), 1re région militaire, B. E. d'arme (au titre du service cartographique d'Extrême-Orient).
Duriez (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Clair (Charles), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Leydier (Paul), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Hoarau (Ariste), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Lazaro (Emilien), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Mages (Aka), 1re région militaire, 251 trans.
Sy (Amath), 1re région militaire, C. A. T. 2 comptabilité.
Duffit (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Magdelonnette (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Vlody (Roger), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Magron (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme.
Coquelet (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Ardin (Adolphe), 5e région militaire, 131 trans.
Charles (Honoré), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dehouck (Jean), 1re région militaire, 251 trans., C. A. T. 2 d'arme.
Ledworowski (Boulislav), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Hansz (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bernez (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bosset (Gaston), 9e région militaire, B. S. d'arme.
Francois (René), T. O. A., C. A. T. 2 trans.
Ganivet (Jacques), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Thomas (Roger), 1re région militaire, 293 trans., C. A. T. 2 d'arme.
Tardieu (Gaston), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'armç.
Martel (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Couteau (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Adjudant-chef.

Jullien (Laurent), T. O. A., B. S. de l'arme blindée.

Sergent-chef.

Pointaire (Jean), T. O. A., B. S. de l'arme blindée.

Sergents.

Clerc (Jean), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.
Bigeard (Edouard), T. O. A., C. A. T. 2 autos-chars.
Olive (André), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Le Monze (Corentin), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Friant (Maurice), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Petit (Daniel), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée, C. I. A.
Rosset (Emile), T. O. A., C. A. T. 1 de l'arme blindée.
Franqueville (Pierre), T. O. A., C. A. T. 2 infirmier.
Noujarède (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.

C. — Télégraphistes coloniaux.

Adjudant.

Moschetti (Norbert), 1re région militaire, B. S. chiffre.

Sergents.

Cluzeland (Raymond), 1re région militaire, 251 trans., C. A. T. 2 trans., C. I. A.
Buschaud (Claude), 4e région militaire (écoles), 251 trans., C. A. T. 2 trans., C. I. A.
Denis (René), 9e région militaire, 112 trans., 151 trans., 211 trans., C. A. T. 2 trans.
Delaunay (Maurice), 1re région militaire, 213, 313 trans.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Negroni (Charles), 1re région militaire, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Black (Arthur), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Perret (Maurice), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Belin (Amédée), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Touya (René), 9e région militaire, B. S. d'arme.

Maréchaux des logis.

Baker (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier.
Barate (Irénée), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Clerjaud (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Doloir (Dominique), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier.
Mainge (David), 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Bare (Lucien), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Andrault (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Ruyssen (Marceau), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Chevalier (Jean-Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Buadas (Michel), 1re région militaire, B. E. de mécanicien d'A. L. O. A.

Maréchal des logis chef.

Clément (Henri), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

Maréchaux des logis.

Dhenin (Roger), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Duberge (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Gatti (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Nicolas (Louis), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Ragot (Bernard), 1re région militaire, B. S. d'armurier.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant.

Garres (Louis), 9e région militaire, B. S. de mécanique générale.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Moncocut (Pierre), 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux.

Maréchal des logis.

Dufour (Gustave), 9e région militaire, C. A. T. 2 de maçon.

F. — Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Dudouit (Robert), 1re région militaire, B. E. chancellerie.

Sergent.

Lanciaux (Marc), 1re région militaire, C. A. T. 2 chancellerie.

G. — Intendance coloniale.

Adjudant.

Roupert (Roger), 9e région militaire, B. E. exploitation.

Sergent-major et sergents-chefs.

Jammey (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux.
Amicel (Eugène), 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux.
Dejeux (Louis), 1re région militaire, B. E. bureaux.

H. — Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Delghust (Oscar), 9e région militaire, B. S. secrétaire comptable.
Aumonnier (Noé), 9e région militaire, B. S. secrétaire comptable.
Garin (Jean), 9e région militaire, B. S. infirmier.
Giron (Louis), 9e région militaire, B. E. infirmier.
Manel (Edouard), 9e région militaire, B. E. secrétaire comptable.

Adjudants.

Burney (Marcel), 9e région militaire (écoles), B. E. mécanicien dentiste.
Delcros (Maurice), 9e région militaire, B. S. infirmier.
Boutin (Albert), 9e région militaire, B. S. infirmier.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Mazet (Antoine), 9e région militaire (écoles), B. S. infirmier.
Delamour (Pierre), 1re région militaire, B. E. infirmier.
Bourchy (André), 9e région militaire, B. E. infirmier.
Pagès (André), 9e région militaire, B. E. secrétaire comptable.
Cottereau (Pascal), 1re région militaire, C. A. T. 2 infirmier.

Sergents.

Ralaisoamanjary (Samuel), 9e région militaire, C. A. T. 2 infirmier.
Dudey (Eugène), 9e région militaire, C. A. T. 2 infirmier.
Rafini (Dominique), 5e région militaire, C. A. T. 2 infirmier.

3e Embarquement à partir du 25 février 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Sumala (François), Maroc, B. E. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Lamiable (Roland), Maroc, B. E. de chiffreur.
Begue (Jean), Tunisie, B. E. d'arme.
Thomas (René), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Aubry (René), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Huberson (Paul), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Soliguerra (René), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Dupuy (André), Tunisie, B. E. d'arme.
Vannier (Bernard), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Gibault (Raymond), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Bouhier (Lucien), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Alphonse (Ange), Maroc, 151, 251 trans.
René (Charles), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Meyniel (Henri), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Rolland (Edmond), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Gaspard (Louis), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Berthe (Michel), Maroc, C. A. T. 2 chancellerie.

B. — Télégraphistes coloniaux.

Sergent.

Faure (Julien), Tunisie, 231/T., C. A. T. 2 trans

C. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Poirson (André), Maroc, B. S. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Bruleport (René), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Ory (Cyrille), Tunisie, C. A. T. 1 d'arme.

Maréchaux des logis.

Belnand (Guy), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Souzeau (Julien), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

D. — **Agent des corps de troupe.**

Adjudant.

Sorin (Maximilien), Maroc, B. S. comptabilité.

IX. — **POUR SERVIR EN TUNISIE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1954.

Télégraphistes coloniaux.

Sergent.

Vignolle (Jean), 1re région militaire, 221/T., C. A. T. 2 trans., C. I. A.

2° Embarquement à partir du 1er janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Vaimbois (Albert), 9e région militaire, B. S. d'arme.
Dumanois (Bernard), 8e région militaire, B. E. de comptabilité.
Bazzali (Dominique), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Adjudant.

Monpeyssin (Louis), 5e région militaire, B. S. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Mattei (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Ginovart (André), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Pinel (Rene), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Salmon (Yves), 9e région militaire, B. S. d'arme.
Giorgi (Charles), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Orsini (Quilicus), 1re région militaire, B. C. S.
Ratsimanohatra (Albert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Jumel (Raoul), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Inizan (Jean), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Garceau (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Danet (Louis), 3e région militaire, B. E. de comptabilité.

Sergents.

Bert (Maurice), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Delhoume (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Guillon (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Jacq (Raymond), 4e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'arme, 251/trans.
De Mullot de Vielenaut (Hubert), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Rakotoarimanana (Jeannot), 4e région militaire (écoles), 211-221 trans.
Delestre (Gilbert), 1re région militaire, C. A. T. 2 autos-chars.
Vasselin (Lucien), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Musiciens.**

Adjudant.

Blanc (Paul), 5e région militaire, B. S. chef fanfare.

Sergent-chef.

Loudevig (Roger), 4e région militaire (écoles), B. E. sous-chef fanfare.

Sergents.

Marchand (Emile), T. O. A., C. A. T. 2 musicien.
Vilette (Appolinaire), 5e région militaire, C. A. T. 2 musicien.

Hommes de troupe.

Caporaux-chefs et caporal.

Elisabeth (René), 9e région militaire, C. A. T. 2 musicien.
Medor (Roch), 5e région militaire, C. A. T. 1 musicien.
Honore (Sosthène), 9e région militaire, C. A. T. 1 musicien.

C. — **Clairons.**

Sergent.

Bichonnet (Rémy), 1re région militaire, C. A. T. 2 clairon.

Hommes de troupe.

Soldats.

Portebœuf (André), 1re région militaire, C. A. T. 1 clairon.
Akakpo (Emmanuel), 1re région militaire, C. A. T. 1 clairon.

D. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Sergent-major et sergents-chefs.

Breton (Antoine), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.
Thomas (André), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée, C. I. A.
Brevet (Louis), T. O. A., B. E. comptabilité.
Robert (Yves), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.
Gaillard (Georges), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.
Dupouy (Guy), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.

Sergents.

Aucouturier (Claude), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Caillaud (Henri), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée, C. A. T. 2 comptabilité.

E. — **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Collet (André), 1re région militaire, B. E. centre de transmissions, C. I. A.

Sergents-chefs.

Coucouroux (Robert), 5e région militaire, 221/T, C. A. T. 2 trans.
Boutrois (Jean), 5e région militaire, B. E. centre de transmissions, C. I. A.
Audren (Eugène), 1re région militaire, 231-293/T, C. A. T. 2 trans., C. I. A.

Sergent.

Casalis (Jean-Marie), 4e région militaire (écoles), B. E. exploitation radio.

F. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Eugène (Godefroy), 1re région militaire, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

De Saint-Blancard (Maximilien), 9e région militaire, B. E. comptabilité.
Muscat (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

G. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Maréchal des logis.

Plaut (Roger), 9e région militaire, B. E. comptabilité.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Cosse (René), 1re région militaire, B. E. auto.

H. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Palmieri (Henri), 9e région militaire, B. S. comptabilité.

Adjudant.

Messaoui (Max), 1re région militaire, B. S. comptabilité.

3° Embarquement à partir du 25 janvier 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Gagneux (Auguste), Tunisie, B. S. d'arme.
Mazzoni (Mathieu), Maroc, B. C. S.

Adjudant.

Blanc (Pierre), Maroc, B. S. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Matignon (Albert), Maroc, B. S. comptabilité.
Sabalette (Pierre), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Barbe (Charles), Maroc, C. A. T. 2 comptabilité.
Plante (Jean), Maroc, B. E. d'arme.
Glacon (Ernest), Maroc, B. E. d'arme.
Ballland (Henri), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Casimir (Régis), Tunisie, C. A. T. 2 comptabilité.
Lobit (Michel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Nocus (Louis), Maroc, B. E. d'arme.
Target (Roland), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.

Sergents.

Antonini (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Barthélemy (Léon), Tunisie, non certifié.
Laine (Jacques), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Le Baller (André), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudants.

Schmitt (Edouard), Maroc, B. E. d'arme.
Le Honzec (René), Tunisie, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Van-Der-Zyppe (Jacques), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Le Presil (Antoine), Tunisie, B. E. transmissions.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Roussin (Raymond), 10e région militaire, B. E. auto.

D. — Agent des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Derges-Bazile (Louis), Tunisie, B. E. de comptabilité.

X. — ASSISTANTES SOCIALES DE L'ACTION SOCIALE DES FORCES TERRESTRES D'OUTRE-MER

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Embarquement à partir du 10 décembre 1954.

Drevon (Solange), assistante sociale, 3e échelon.
Leblanc (Marie-Madeleine), auxiliaire sociale, 1er échelon.

Pour servir aux Antilles.

Embarquement à partir du 10 décembre 1954.

Raimonde (Thérèse), assistante sociale, 1er échelon.

Pour servir en Côte française des Somalis.

Embarquement à partir du 15 décembre 1954.

Quiguer (Lucienne), assistante sociale, 1er échelon.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1954: page 10558, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « M. Bouttefroy (Pierre-Louis), directeur des contributions directes à Chambéry; 37 ans 11 mois de services civils et militaires dont 3 ans 9 mois de mobilisation, au total 41 annuités », lire: « M. Bouttefroy (Pierre-Léon), directeur des contributions directes à Chambéry; 37 ans 11 mois de services civils et militaires dont 3 ans 9 mois de mobilisation, au total 41 annuités ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Acceptation d'une donation.

Par arrêté en date du 18 novembre 1954, a été approuvée la délibération du conseil d'administration de l'institut national agronomique, en date du 8 juillet 1954, portant acceptation de legs fait audit établissement par Mme Alice Heraud, veuve Laurent.

Cadastre viticole.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, relatif à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953, relatif à l'organisation des marchés agricoles;

Vu le décret n° 53-1356 du 30 décembre 1953 fixant les modalités de rémunération des agents appelés à participer aux enquêtes agricoles de l'année 1953 et des années ultérieures;

Vu le décret n° 54-955 du 14 septembre 1954, relatif à l'assainissement de la production viticole;

Vu le décret n° 54-1019 du 14 octobre 1954, complétant le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953, relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements;

Vu le code du vin;

Vu l'avis émis par le conseil interprofessionnel de l'institut des vins de consommation courante,

Arrêtent:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du cadastre viticole prévu par les articles 23 (§ 4°) et 39 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, tout propriétaire de vigne ou son mandataire qualifié est tenu de souscrire à l'institut des vins de consommation courante:

1° Une déclaration de propriété de vigne par exploitation viticole telle qu'elle est définie par l'article 48 du code du vin, comportant au minimum un are ou 40 pieds de vigne;

2° Une déclaration particulière pour chaque parcelle de vigne de ces exploitations.

Ces déclarations sont conformes aux modèles annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Les déclarations prévues à l'article ci-dessus seront recueillies en mairies par des enquêteurs qui seront rémunérés conformément aux dispositions de l'article 2 (§ 1er, § 2, 1er alinéa [contrôleurs] et § 3°) du décret n° 53-1356 du 30 décembre 1953.

Art. 3. — En vue de l'exploitation mécanographique des fiches de déclaration, il pourra être fait appel à un personnel spécialement recruté temporairement et rémunéré selon les tarifs horaires en vigueur dans la profession considérée.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Centre: | | |

Sous-centre: | | |

Contrôleur: | | | |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institut des vins de consommation courante.

CADASTRE VITICOLE

(Décret n° 53-977 du 30 septembre 1953.)

Département: | | |

Commune du siège de l'exploitation: | | | |

Numéro d'ordre de l'exploitation: | | | | |

DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ DE VIGNE

Etablissez un questionnaire par exploitation viticole distincte.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROPRIETAIRE FONCIER

Nom: .....

Prénoms: .....

Né le ..... à ..... Département: .....

Nationalité: .....

Domicile (rue ou lieudit): ..... N° .....

Commune: ..... Département: .....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DECLARANT

Si le déclarant n'est pas le propriétaire lui-même, il devra répondre au questionnaire ci-dessous en indiquant, avec précision, en quelle qualité il agit, par exemple: père ou tuteur de mineurs, tuteur d'interdit, gérant ou directeur de société, régisseur, mandataire, notaire, héritiers en indivision, fermier, métayer, etc.

Nom: .....

Prénoms: .....

Domicile (rue ou lieudit): ..... N° .....

Commune ..... Département: .....

Qualité: .....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EXPLOITATION

Adresse du siège de l'exploitation .....

à .....

Répartition des cultures:	HECTARES	ARES	CENTIARES
Superficie totale de vignes			
Superficie totale de terres labourables			
Superficie totale de prairies naturelles			
Superficie totale des cultures fruitières.....			
Bois			
Landes, terres incultes et étangs.....			
Surface totale.....			

Je soussigné certifie que l'exploitation faisant l'objet de la présente déclaration comprend les parcelles de vignes énumérées ci-dessous:

NUMÉRO d'ordre.	NUMÉRO du département.	SITUATION DES PARCELLES			SUPERFICIE des parcelles.			NOMBRE de pieds.	ANNÉE de plantation.	CÉPAGE principal.	ORIGINE des droits de plantation (1).	NATURE de la production (2).	OBSERVATIONS
		Commune.	Section cadastrale	Numéro cadastral.	Ha.	A.	Ca.						
Totaux.....													

(1) *Origine des droits:*

Vignes à fruits (cuve et table): Indiquez pour chaque parcelle l'origine du droit de plantation, en inscrivant dans la colonne réservée à cet effet:

Le chiffre 1 s'il s'agit d'une vigne établie avant 1931.
Le chiffre 2 s'il s'agit d'une replantation (droit acquis par arrachage antérieur ou achat.)
Le chiffre 3 s'il s'agit d'une vigne réservée à la consommation familiale.
Le chiffre 4 s'il s'agit d'une vigne dont la récolte est réservée à la distillation (cognac ou armagnac),
Le chiffre 5 dans tous autres cas.

Pieds-mères: Précisez pour chaque parcelle comment celle-ci a été établie, en inscrivant dans la colonne réservée à cet effet:

Le chiffre 6 pour une vigne-mère établie avant 1943 avec droit de plantation.
Le chiffre 7 pour une vigne-mère établie avec autorisation préalable (juillet 1943 au 30 septembre 1953).
Le chiffre 8 pour une vigne-mère établie avec droit, selon les indications du décret du 30 septembre 1953).
Le chiffre 9 dans tous autres cas.

(2) *Nature de la production:* Indiquez pour chaque parcelle la nature de la production, en inscrivant dans la colonne réservée à cet effet:

V. C. C. pour vins de consommation courante.
V. D. Q. S. pour vins délimités de qualité supérieure.
V. A. pour vins d'Alsace.
V. A. O. C. pour vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée.
C. ou A. pour vins destinés à la production d'eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée (cognac ou armagnac),
Table pour raisins de table (production à titre principal).
P. G. pour vignes-mères de porte-greffes.

DROITS DE PLANTATION RESERVES

Je certifie en outre que l'exploitation viticole faisant l'objet de la présente déclaration possède des droits de replantation pour les superficies suivantes:

SUPERFICIE			DATE	NATURE	NATURE	ENGAGEMENT
Hectares.	Ares.	Centiares.	de l'arrachage (1).	de la production antérieure (2).	du droit de plantation (3).	temporaire de non-replantation (4).

(1) Indiquez la date de chaque arrachage qui a donné naissance à un droit de plantation en précisant le mois et l'année.

(2) Précisez la nature de la production antérieure en inscrivant dans la colonne réservée à cet effet:

V. C. C. pour les vins de consommation courante.
V. D. Q. S. pour vins délimités de qualité supérieure.
V. A. pour vins d'Alsace.
V. A. O. C. pour vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée.
Table pour raisins de table (production à titre principal).
P. G. pour vignes-mères de porte-greffes.

(3) Nature du droit de plantation:

Indiquez, en détaillant s'il y a lieu, la destination des produits de vignes dont l'arrachage est à l'origine de vos droits de plantation, inscrivez dans la colonne réservée à cet effet:

Le chiffre 1 si la production était destinée à la commercialisation.
Le chiffre 2 si la production était destinée à la consommation familiale.
Le chiffre 3 s'il s'agissait de pieds-mères.

(4) La parcelle a-t-elle été arrachée avec engagement temporaire de non-replantation, donnant droit à dispense partielle de distillation: répondez par OUI ou NON. Si OUI, précisez la date à laquelle prend fin l'engagement temporaire.

A ....., le .....

Signature:

(Faire précéder la signature de la mention: « Lu et approuvé ».)

Réservé à l'administration.

Centre :

Sous-centre :

Contrôleur :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institut des vins de consommation courante.

CADASTRE VITICOLE

(Décret n° 53-977 du 30 septembre 1953.)

Réservé à l'administration.

Département :

Commune :

N° d'ordre de la parcelle :

BULLETIN DE PARCELLE DE VIGNE

Etablissez un bulletin pour chaque parcelle de vigne.
Ecrivez lisiblement et en majuscules d'imprimerie.

Répondez exactement aux questions suivantes.
Si vous n'êtes pas sûr d'un renseignement, *laissez en blanc ou ne rayez pas de mention.*
Vos indications (superficie, cépage, etc.) feront l'objet d'un contrôle sur le terrain.

1. — **NOM ET PRENOMS du déclarant :** .....

2. — **ADRESSE :** Rue ou lieudit ..... N° .....

Commune ..... Département : .....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMPLACEMENT DE LA PARCELLE

Réservé à l'administration.

3. — Département .....
4. — Commune .....
5. — Section cadastrale .....
6. — Numéro cadastral .....

Lieudit .....

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PARCELLE

Réservé à l'administration.

7. — Superficie .....hectares ..... ares ..... centiares.
8. — Nombre de pieds .....
9. — Intervalle entre les rangs .....
10. — Distance entre les pieds sur le rang .....
11. — Année de plantation .....

MODE D'EXPLOITATION DE LA PARCELLE (*Rayez les mentions inutiles.*)

12. — Vous exploitez la parcelle en qualité de { 0 PROPRIETAIRE / 1 FERMIER / 2 METAYER }

13. — Réservé à l'administration.

TOURNEZ LA FEUILLE

SUITE AU VERSO ——→

ENCEPAGEMENT DE LA PARCELLE

UN SEUL CEPAGE **OU** **PLUSIEURS CEPAGES**

14. — Précisez le **cépage unique,** par exemple: Aramon noir, Cabernet Sauvignon, Pinot gris, 7120 Coudere, 12375 Seyve-Villard, etc.

15. — Précisez le **cépage principal** (L'inscrire comme il est indiqué à la case 14.) — Pourcentage.

16. — Indiquer les autres cépages

..... %

..... %

..... %

..... %

Réservé à l'administration.

18. .....

19. .....

20. .....

17. — **Comment sont-ils répartis:** (Rayez la mention inutile.)

1 en rangées homogènes ?

3 en mélange sans ordre ?

21. — La parcelle est-elle greffée **sur vigne américaine** ?

(Rayez la mention inutile.) OUI / NON

22. — Si la vigne est greffée, de quel porte-greffe s'agit-il ?

.....

23. — **La parcelle produit-elle habituellement:**

1 du vin ?

2 des raisins de table ?

3 des boutures ou des greffons ?

Rayez la ou les mentions inutiles.

24. — **La parcelle est-elle située dans une aire délimitée d'appellation d'origine** ? OUI / NON

(Rayez la mention inutile.)

25. — **Si la parcelle est située dans une aire délimitée d'appellation d'origine, s'agit-il:** (Rayez les mentions inutiles.)

2 d'une aire d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) ?

4 d'une aire de vins délimités de qualité supérieure (V.D.Q.S.) ?

6 d'une aire de production de vins d'Alsace ?

8 d'une aire de production de cognac ou d'armagnac (A.O.C.) ?

26. — **La parcelle est-elle située:**

1 sur les sables littoraux ?

3 en plaine ou au fond d'une vallée ?

5 en coteau ?

7 sur une côte escarpée ?

9 sur un plateau ?

Rayez les mentions inutiles.

27. — **La parcelle est-elle irrigable** ? OUI / NON

(Rayez la mention inutile.)

28. — **Les possibilités moyennes de rendement de la parcelle sont-elles, à l'hectare:**

(Rayez les mentions inutiles.)

1) En quintaux (raisins de table).

2) En hectolitres (vin).

1 inférieures à 20 à l'hectare ?

2 entre 20 et 50 à l'hectare ?

3 entre 50 et 80 à l'hectare ?

4 entre 80 et 100 à l'hectare ?

5 entre 100 et 150 à l'hectare ?

6 entre 150 et 200 à l'hectare ?

7 entre 200 et 250 à l'hectare ?

8 supérieures à 250 à l'hectare ?

Les éléments de cette déclaration doivent faire l'objet de contrôles sur le terrain. Ils pourront notamment servir de base à la conservation des droits de replantation éventuels des viticulteurs. Toute fausse déclaration sur cette parcelle expose le déclarant aux sanctions prévues par la loi, mais aucun rapprochement ne sera fait avec les déclarations antérieures de récolte ou fiscales.

Fait à....., le .....

Signature:

(Faire précéder la signature de la mention: « Lu et approuvé ».)

Conditions de production et de payement des alcools de cidre ou de poiré pour la campagne 1954-1955.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 371 du code général des impôts;
Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953;
Vu le décret n° 53-978 du 30 septembre 1953;
Vu le décret n° 53-1004 du 7 octobre 1953;
Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté interministériel du 30 septembre 1954 fixant les conditions de production et de payement des alcools d'origine cidricole pour la campagne 1954-1955;
Vu l'avis de la commission de la pomme du conseil supérieur des alcools;
Vu l'avis de la commission visée à l'article 20 du décret du 7 octobre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour la campagne 1954-1955, le volume d'alcool de cidre ou de poiré susceptible d'être acquis par l'Etat, au titre de la deuxième période prévue à l'article 13 du décret n° 53-1004 du 7 octobre 1953, est fixé à 50.000 hl d'alcool pur, mesuré à la température de 15° centigrades.

Art. 2. — Les prix des alcools de cidre ou de poiré produits dans la limite du contingent fixé à l'article 1er et des autorisations individuelles de fabrication sont fixés comme suit par hectolitre d'alcool pur, mesuré à la température de 15° centigrades:

Rectifié, extra neutre	14.288 F.
Flegmes haut degré	13.888
Flegmes bas degré, minimum 70°	13.188
Flegmes bas degré, minimum 50°	12.938
Flegmes bas degré, de moins de 50°	12.288

Art. 3. — Ces prix s'appliquent aux alcools obtenus par la mise en œuvre de cidres qui, distillés au cours d'une quinzaine, auront produit, par hectolitre, quatre litres et demi d'alcool pur, les cidres travaillés titrant 4° au minimum.

Les cidres employés pour la fabrication des alcools visés à l'alinéa précédent devront être payés aux producteurs sur la base de 120 F le degré-hecto.

Art. 4. — L'accord intervenu entre les organismes professionnels intéressés, approuvé par le service des alcools et accepté par la commission de la pomme, est obligatoirement applicable.

Art. 5. — Pour les alcools rectifiés extra neutres, répondant aux conditions de recettes fixées pour cette catégorie d'alcool, le prix indiqué à l'article 2 s'applique à l'ensemble de la production tant en alcool bon goût qu'en alcool mauvais goût.

Art. 6. — Le service des alcools est autorisé à prélever à la source le montant des différentes taxes, ainsi que, sur l'accord des intéressés, les cotisations à verser aux organismes professionnels. Il en assurera le payement aux différentes caisses.

Il fixera, en outre, les conditions de recettes, de payement, d'emmagasinage et d'enlèvement des alcools et réglera toutes les questions soulevées par l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'état aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Production d'alcool de cidre et de poiré de la campagne 1954-1955.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953 relatif au régime économique de l'alcool;

Vu le décret n° 53-978 du 30 septembre 1953 relatif à l'orientation de la production cidricole et à la commercialisation des cidres et des poirés, et notamment l'article 12;

Vu le décret n° 53-1004 du 7 octobre 1953 relatif à l'organisation du marché des fruits à cidre et à poiré et de leurs dérivés;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1954 fixant les conditions de production et de payement des alcools d'origine cidricole pour la campagne 1954-1955;

Vu l'avis de la commission de la pomme du conseil supérieur des alcools,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le volume d'alcool de cidre ou de poiré susceptible d'être acquis par l'Etat, au titre de la première période cidricole de la campagne 1954-1955, est fixé à 10.000 hectolitres d'alcool pur, mesuré à la température de 15° centigrades.

Art. 2. — Le directeur général des impôts, le directeur du service des alcools et le directeur de la production agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'état aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Conditions d'importation des légumes secs de semence.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le tarif des droits de douane d'importation et spécialement le paragraphe III de la note générale du chapitre VII et les positions ex 69 A, ex 69 D, ex 69 E dudit tarif concernant les légumes secs de semence;
Vu la loi n° 54-445 du 15 avril 1954 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;
Vu le code des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont considérés comme légumes secs de semence les légumes secs qui répondent à la double condition de pureté spécifique et de faculté germinative définie ci-après:

a) Pureté spécifique: la qualification semence implique qu'il s'agit de marchandise triée, c'est-à-dire contenant au maximum 2 p. 100 de grains tachés, cassés, mutilés, à l'exclusion de tout corps étranger ou grains de forme et de couleurs différentes;

b) Faculté germinative: elle devra correspondre au minimum à celle qui est définie en annexe de l'arrêté du 21 juin 1951 relatif au commerce des semences de plantes potagères.

Art. 2. — Les légumes secs de semence importés devront être pourvus d'une étiquette extérieure portant la mention « Semences », le nom ou la raison sociale ainsi que l'adresse de l'importateur et, s'il y a lieu, l'indication des traitements antiparasitaires dont les semences ont été l'objet.

Art. 3. — Le chef du service des relations extérieures, le chef du service de la répression des fraudes et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Pour le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 novembre 1954, Mlle Mignerel, adjoint administratif à l'administration centrale, a été reclassée ainsi qu'il suit:

Adjoint administratif, 10e échelon, compte tenu d'un reliquat d'ancienneté de 2 ans 10 jours et de 11 mois 20 jours de majorations d'ancienneté accordées au titre de la loi n° 54-1124 du 26 septembre 1954 (reliquat: 1 an 4 mois 7 jours de majorations);
Adjoint administratif, 11e échelon à dater du 19 novembre 1953, compte tenu d'un reliquat de 1 an 4 mois 7 jours de majorations.

Par arrêté du 22 novembre 1954, il est mis fin, à compter du 1er mai 1954, au détachement auprès de l'institut national de la recherche agronomique de Mlle Malcuit, chef de groupe à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, intégrée secrétaire de 1re classe audit institut à compter de la même date, par arrêté du 26 mai 1954.
Mlle Malcuit est radiée des cadres à compter du 1er mai 1954.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Bou (Liberti), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est maintenu dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 16 octobre 1953, auprès du commissariat général au plan de modernisation et d'équipement.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 9 novembre 1954, M. Couturier (Charles), chef de section administrative à la direction des services agricoles de Maine-et-Loire, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une nouvelle période de deux ans à dater du 1er octobre 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 54-1169 du 23 novembre 1954 instituant un budget annexe au budget du service local de la Côte française des Somalis, pour l'exploitation du port de commerce de Djibouti.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques;

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et plus spécialement ses articles 63 et 267 et les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative du territoire de la Côte française des Somalis,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué, à compter du 1er janvier 1955, en vue de l'exploitation du port de commerce de Djibouti, un budget annexe au budget du service local de la Côte française des Somalis, dit « Budget annexe de l'exploitation du port de commerce de Djibouti » qui réunira les recettes et les dépenses de cette exploitation.

Art. 2. — Les recettes du budget sont ordinaires ou extraordinaires.

Les recettes ordinaires comprennent:

1° Les produits des frais de port de toute nature dont la perception au profit du budget du port de commerce aura été régulièrement autorisée;

2° Les produits des cessions, locations, fabrications et réparations de matériels faites par les services de l'exploitation au compte des particuliers ou des services de l'administration;

3° Les produits des locations de meubles ou d'immeubles dépendant des services de l'exploitation;

4° Les contributions et participations du territoire aux dépenses de personnel et de matériel dont le montant sera fixé chaque année lors de l'établissement du budget du service local;

5° Les produits industriels ou naturels du domaine public;

6° Les prélèvements éventuels sur le fonds spécial de réserve pour assurer le fonctionnement normal des services du port de commerce;

7° Les recettes d'exercices clos.

Les recettes extraordinaires comprennent:

1° Les participations éventuelles qui peuvent être allouées au port de commerce, par le budget du service local, les établissements publics ou particuliers à titre de contribution aux travaux d'amélioration et d'extension du port de commerce et de ses accès;

2° Les produits des péages locaux qui pourront être établis par application des règlements sur la marine marchande;

3° Les produits des aliénations de meubles ou d'immeubles dépendant des services de l'exploitation;

4° Les produits des emprunts autorisés;

5° Les produits des dons et legs;

6° Les produits des recettes accidentelles;

7° Les prélèvements exceptionnels sur le fonds spécial de réserve.

Art. 3. — Les dépenses du budget sont ordinaires ou extraordinaires.

Les dépenses ordinaires comprennent:

1° Les traitements, indemnités et allocations diverses, primes et gratifications du personnel permanent des services de l'exploitation;

2° Les salaires des ouvriers journaliers et agents temporaires;

3° L'entretien et les réparations des ouvrages d'infrastructure et de superstructure;

4° L'achat, l'entretien et le renouvellement du matériel nécessaire à l'exploitation, y compris les dépenses d'éclairage, de fourniture d'eau et de tous les ingrédients consommables;

5° L'achat, l'entretien et le renouvellement du mobilier;

6° Les travaux complémentaires de premier établissement, effectués sur les ressources ordinaires du budget;

7° La constitution ou l'augmentation du fonds de roulement dont le maximum sera fixé par arrêté interministériel;

8° Les dépenses annuelles et permanentes, et notamment les frais de contrôle;

9° Les contributions et participations au budget du service local qui, sur proposition du gouverneur, seront éventuellement fixées chaque année lors de l'établissement du budget local, par l'assemblée représentative du territoire;

10° Les sommes nécessaires au service des emprunts;

11° Les dépenses d'exercice clos.

Les dépenses extraordinaires comprennent:

1° Les dépenses de grosses réparations exceptionnelles des ouvrages;

2° Les dépenses de grosses réparations exceptionnelles du matériel et de l'outillage;

3° Les dépenses d'exécution des travaux neufs effectués soit sur les ressources provenant des emprunts, soit sur les ressources provenant des subsides extraordinaires;

4° Les dépenses nécessaires à l'acquisition du matériel et de l'outillage neuf, à moins que ce matériel et cet outillage ne soient acquis en remplacement d'inventaire;

5° Toutes autres dépenses non prévues ci-dessus.

Art. 4. — Les excédents de recettes sur les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, constatés en fin d'exercice, constituent les produits nets de l'exploitation portuaire.

Ils sont affectés dans l'ordre ci-après:

1° Eventuellement, à la constitution ou à la reconstitution des fonds de renouvellement et de réserve, dont le maximum et les conditions d'emploi seront fixés par arrêté interministériel;

2° Au remboursement éventuel des subventions consenties au budget annexe par le budget du service local;

3° Pour le surplus, à la caisse de réserve du budget du service local.

Art. 5. — Le compte de chaque exercice est vérifié et arrêté dans les mêmes formes que le compte définitif du budget du service local.

Art. 6. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de la France d'outre-mer,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Agriculture.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Bachoux (Jean), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de servir au bureau interafricain des sols et de l'économie rurale pour une période d'un an, à compter du 2e juillet 1954.

Par arrêté du 22 novembre 1954, Mlle Thevenin (Lucette), chef de travaux de 1re classe des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, est placée dans la position de détachement auprès du ministère des affaires marocaines et tunisiennes en vue de servir au service botanique et agronomique de Tunisie pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1954.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Moser (Jean), inspecteur de 2e classe, 4e échelon, des eaux et forêts outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de détachement du 15 août 1952 au 31 décembre 1954, auprès du ministère des affaires étrangères, pour être mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accomplir une mission d'expert forestier en Libye.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Allouard (Pierre), conservateur de classe exceptionnelle du corps des officiers ingénieurs des eaux et forêts outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition de la commission économique pour l'Amérique latine de l'Organisation des Nations Unies en vue d'effectuer une mission d'expert forestier au Mexique et au Brésil, du 2 février 1954 au 20 avril 1954.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Allouard (Pierre), conservateur de classe exceptionnelle du corps des officiers ingénieurs des eaux et forêts outre-mer, est maintenu dans la position de détachement, du 6 février 1953 au 1er février 1954 inclus et du 20 avril 1954 au 20 novembre 1954, auprès du centre technique forestier tropical.

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Par arrêté du 22 novembre 1954, le détachement de M. Moreau (Louis), chargé de recherches de 2e échelon de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer auprès de la direction de l'enseignement en Afrique occidentale française, prononcé par arrêté du 23 février 1953, est renouvelé pour une égale durée à compter du 1er août 1954 (2 ans 7 mois), pour exercer les fonctions de professeur.

Par arrêté du 22 novembre 1954, M. Lepoutre (Bernard), chargé de recherches de 2e échelon de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, est placé en service détaché auprès du gouvernement du Tchad, pour servir à la direction de l'agriculture du 1er juillet 1953 au 30 juin 1954, dans les mêmes fonctions.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Nomination des membres du comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique (section de santé publique et section sociale).

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 46-1194 du 24 mai 1946 fixant l'organisation administrative de l'école nationale de la santé publique;

Sur la proposition du directeur de l'école,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique comporte, pour les enseignements relevant du ministère de la santé publique et de la population, une section de santé publique et une section sociale.

Art. 2. — Le comité scientifique et pédagogique est présidé par le président du conseil d'administration de l'institut national d'hygiène, président du conseil de direction de l'école.

Art. 3. — Sont nommés membres du comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique:

1° *Pour la direction de santé publique.*

Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux.

Le directeur de l'hygiène sociale.

Le directeur de l'institut national d'hygiène.

Le président du comité des inspecteurs généraux.

Un inspecteur général médecin.

Le chef du service central de la pharmacie.

Le directeur de l'institut Pasteur.

M. le docteur Baruk, médecin des hôpitaux psychiatriques, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Henri Benard, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Debré, de la faculté de médecine de Paris.

M. Figon, inspecteur général honoraire.

M. le professeur Gernez-Rieux, de la faculté de médecine de Lille.

M. le professeur Sohier, de la faculté de médecine de Lyon.

M. le professeur Huguenin, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Sautet, de la faculté de médecine de Marseille.

M. le professeur Lavier, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur André Mayer, du Collège de France.

M. le professeur Mollaret, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Ramon, membre de l'Institut.

M. le professeur Valette, de la faculté de pharmacie de Paris.

2° *Pour la section sociale.*

Le directeur général de la population et de l'entr'aide.

Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux.

Le directeur de l'hygiène sociale.

Le président du comité des inspecteurs généraux.

La présidente du comité d'entente des écoles de service social.

Le directeur de l'institut national d'études démographiques.

Un inspecteur général du ministère de la santé publique et de la population.

La présidente de l'association nationale des assistantes sociales.

M. Blondel, conseiller d'Etat.

M. le professeur Delore, professeur à la faculté de médecine de Lyon.

M. le professeur P. Durand, professeur à la faculté de droit de Paris.

M. Laroque, conseiller d'Etat.

Mme Favez-Boutonnier, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg.

M. le docteur Vilenski, médecin chef de la clinique oto-rhino-laryngologique de l'institution des sourds et muets de Paris.

Art. 4. — Le directeur de l'école nationale de la santé publique pourra faire appel à des commissions spécialisées, en vue de la préparation des travaux de chacune des sections du comité scientifique et pédagogique.

Art. 5. — Le directeur de l'école nationale de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Paris, le 20 novembre 1954.

ANDRÉ MONTEIL.

Administration centrale.

Par arrêté du 20 novembre 1954, Mme Ambrosetti (Charlotte), adjoint administratif au ministère de la santé publique et de la population, est placée en position de service détaché, en qualité de sténographe des débats de l'Assemblée de l'Union française, du 16 mai 1954 au 1er janvier 1956.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Prise en considération d'un projet d'aménagement.

Par arrêté en date du 15 octobre 1954, pris en application de l'article 15 du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement du groupement d'urbanisme de la région du Mont-d'Or et du Lac-de-Saint-Point (Doubs) est pris en considération.

Tableaux d'avancement pour le grade d'ingénieur principal de 1re classe du ministère du logement et de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs) pour les années 1953 et 1954.

I. — Sont inscrits, par ordre de mérite, au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur principal de 1re classe du ministère du logement et de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs) valable pour l'année 1953 les ingénieurs principaux de 2e classe dont les noms suivent:

1	MM. Campana (Antoine).	20	MM. Guerbert (Etienne).
1	Cazenave (Jean).	21	Lejeune (Etienne).
1	Coudin (Paul).	22	Barret (Henri).
1	Pouyet (André).	23	Olgiati (Michel).
1	Triboulet (Robert).	24	Morin (Albert).
6	Petton (Jean).	25	Matthew (Edouard).
7	Le Mounier (Jean).	26	Becker (Roger).
8	Laurent (Jacques).	27	Puech (Louis).
8	Jamain (Charles).	28	Bemelmans (Roger).
10	Perrichon (André).	29	Houel (Jacques).
11	Dumet (André).	30	Alleau (Jean).
12	Couchet (Jacques).	31	Delelis (Maurice).
12	Couturier (Michel).	32	Voinot (Jean).
12	Panon du Hazier (Roger).	33	Gerbaux (Alexandre).
12	Roux (Albert).	34	Delfolie (Victor).
12	Thoraval (Paul).	34	Boeldieu (Emile).
17	Bonnaud (Jules).	34	Calame (Pierre).
18	Bourgeois (Maurice).	37	Carassus (Gilbert).
19	Vincent (Henri).	38	Cloteau (Jean).

II. — Sont inscrits, par ordre de mérite, au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur principal de 1re classe du ministère du logement et de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs) valable pour l'année 1954 les ingénieurs principaux de 2e classe dont les noms suivent:

1	MM. Campana (Antoine).	25	MM. Guerbert (Etienne).
1	Cazenave (Jean).	26	Lejeune (Etienne).
1	Coudin (Paul).	27	Barret (Henri).
1	Condurier-Curveur (Louis).	28	Olgiati (Michel).
1	Pouyet (André).	29	Morin (Albert).
1	Triboulet (Robert).	30	Matthew (Edouard).
7	Petton (Jean).	31	Becker (Roger).
7	Ripoche (René).	32	Puech (Louis).
7	Trutt (Georges).	33	Médard (Jacques).
10	Le Mounier (Jean).	34	Bemelmans (Roger).
11	Mohlouis (Camille).	35	Mme Cazenave (Micheline).
12	Gaudel (Lucien).	36	MM. Houel (Jacques).
12	Laurent (Jacques).	37	Marie (Roger).
12	Jamain (Charles).	38	Alleau (Jean).
15	Perrichon (André).	39	Delelis (Maurice).
16	Dumet (André).	40	Voinot (Jean).
17	Couchet (Jacques).	41	Gerbaux (Alexandre).
17	Couturier (Michel).	42	Delfolie (Victor).
17	Panon du Hazier (Roger).	42	Boeldieu (Emile).
17	Roux (Albert).	42	Calame (Pierre).
17	Thoraval (Paul).	45	Carassus (Gilbert).
22	Bonnaud (Jules).	46	Vincent (Michel).
23	Bourgeois (Maurice).	47	Niot (Yves).
24	Vincent (Henri).	48	Cloteau (Jean).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Directions interdépartementales.

Par arrêté du 22 novembre 1954, Mme Daire (Muguette), sténodactylographe, 4e échelon (indice 159) au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (direction interdépartementale de Lille), est détachée en la même qualité auprès de la préfecture de la Somme, pour une durée d'un an, à compter du 1er février 1954.

MINISTERE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires marocaines et tunisiennes,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 juin 1954 portant nominations au cabinet du ministre des affaires marocaines et tunisiennes,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé chef de cabinet du ministre des affaires marocaines et tunisiennes:

M. Jacques Fesquet, secrétaire d'ambassade.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 18 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

CHRISTIAN FOUCHET.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 2 octobre 1954, M. Rossi (Sauveur) a été nommé commis administratif stagiaire dans les services extérieurs de la guerre (intendance) à Nice (Alpes-Maritimes), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV).

Par arrêté du 15 novembre 1954, la nomination de M. Chareyre (Albert) à l'emploi d'agent de surveillance (gardien de champ de tir) au camp de la Courtine (Creuse), prononcée par arrêté du 26 février 1954, est annulée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 novembre 1954.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1955:

Agriculture (*suite*). (Nos 9285-9525. — M. Gabelle, rapporteur.)

Santé publique et population. (Nos 9298-9504-9569. — M. Marcel David, rapporteur.) (Durée prévue: six heures.)

Travaux publics, transports et tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme). (Nos 9300-9510. — M. François Bénard, rapporteur.) (Durée prévue: cinq heures.)

Sous réserve de la distribution du rapport:

Affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères). (Nos 9281-9552. — M. Gaillard, rapporteur.) (Durée prévue: deux heures.)

Affaires étrangères (III: Services français en Sarre). (Nos 9283-9494-9553. — M. Marcel Massot, rapporteur.) (Durée prévue: une heure.)

Etats associés. (No 9297.) (Durée prévue: deux heures.)

Travaux publics, transports et tourisme (III: Marine marchande). (Nos 9302-9521-9541. — M. Mazier, rapporteur.) (Durée prévue: cinq heures.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 novembre 1954.

N° 8188 (1). — Rapport de M. Loutaunau-Lacau, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à créer des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit des combattants décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre dans la période qui va du mois d'août 1914 à la promotion Fayolle incluse.

N° 9155. — Proposition de loi de M. Paul Longuet, sénateur, tendant à modifier l'acte dit loi du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public en ce qui concerne l'école coloniale d'agriculture de Tunis (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 9107. — Proposition de loi de M. Tremouilhe tendant à modifier le décret du 14 septembre 1954 relatif à l'assainissement du marché du vin (renvoyée à la commission des boissons).

N° 9445. — Rapport de M. Pierre-Fernand Mazuez, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi tendant à rouvrir les délais prévus à l'article 13 de la loi du 8 avril 1946 pour les infirmiers et infirmières, modifié par la loi du 13 mai 1948.

N° 9454. — Rapport de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 68, 1037 et 1039 du code de procédure civile.

N° 9455. — Rapport supplémentaire de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse en vue d'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

N° 9534. — Projet de loi tendant à fixer, pour une période de trois années, les contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques (renvoyé à la commission de la justice).

N° 9540 (1). — Rapport de M. François Benard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (I. — Travaux publics, transports et tourisme).

N° 9569 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la santé publique et de la population pour l'exercice 1955 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Babet (Raphaël), Billiemaz, Calliot (Olivier), Castera, Catoire, Catrice, Charret, Chatenay, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Evrard, Gazier, Georges (Maurice), Hugues (André) (Seine), Mabrut, Noël (Marcel) (Aube), Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Sauer, Villeneuve (de).

Excusé. — M. Jarrosson.

Assistait en outre à la séance. — M. Pronteau, auteur d'une opposition au vote sans débat.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. André (Pierre), Aumeran, Billotte, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbez, Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Genton, Gouin (Félix), Isorni, Kriegel-Valrimont, Le Bail, Lebon, Lecanuet, Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pleven, Rosenblatt, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux, Verdier.

Excusés. — MM. Daniel Mayer, Jules Moch.

Suppléants. — M. Cagne (de M. Billoux), M. Tourteau (de M. Bonte), M. Thamier (de M. Cachin), M. Pronteau (de M. Giovoni).

Assistaient en outre à la séance. — MM. André Hugues, Liautey, Loustaunau-Lacau, rapporteurs pour avis.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Baurens, Becquet, Benoit (Alcide) (Marne), Conte, Coste-Floret (Paul), Delbez, Delcos, Dehaune, Fabre, Gourdon, Guiguen, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Plantevin, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Salvre (de), Seynat, Toublanc, Tourné, Verneuil.

Excusés. — MM. Guichard, Paternot, Sourbet.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Arnal, Auban (Achille), Badie, Bartolini, Billat, Bruyneel, Capdeville, Chevigné (de), Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Devemy, Ducos, Fredet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montel (Pierre) (Rhône), Plantevin, Mme Prin, M. Triboulet.

Excusés. — MM. Cadi (Abd-el-Kader), de Pierrebourg.

Suppléants. — M. Billiemaz (de M. Abelin), M. Moulon (de M. Raymond Guyot), M. Moisan (de M. Letourneau), M. Delabre (de M. Montalat), M. Bichet (de M. Nazi-Boni), M. Catoire (de M. Taillade), M. Lambert (de M. Pierre Villon).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Bèche (Emile), Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Guérard, Lacombe, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Montgolfier (de), Prélot, Priou, Raingeard, Rincent, Schmittlein, Soustelle, Thamier, Viatte.

Suppléants. — M. Florand (de M. Binot), M. Lefèvre (de M. Delachenal), M. Tourné (de M. Giovoni), M. Castera (de M. Pierrard), M. Bartolini (de M. Signor).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Barbier, Barrot, Billiemaz, Cayeux (Jean), Charret, Chassainz, Coirre, Dubois, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Guislain, Guthmuller, Huel, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Mora, Notebart, Mme Poinso-Chapuis, M. Priou, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Sauer, Savale.

Excusé. — M. Béné.

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Boisdé, Brusset (Max), Burlot, Courant (Pierre), Dagain, Dorey, Gabelle, Gosnat, Gozard (Gilles), Liautey, Pronteau, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud.

Suppléant. — M. Guiguen (de M. Duclos).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Cherrier, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Félice (de), Gautier, Gourdon, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Lefrane, Maton, Mignot, Minjoz, Montillot, Moro Giafferri (de), Rolland, Salliard du Rivault.

Excusé. — M. Jean-Paul Palewski.

Suppléants. — MM. Joubert (de M. Chamant), Guiguen (de M. Gravoille), Benoist (de Mme Rabaté), de Montgolfier (de M. Tracol), Coudray (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Audeguil, Becquet, Bignon, Bissol, Capdeville, Coudray, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Gaborit, Gavini, Goivan, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Schmitt (René) (Manche), Signor.

Excusés. — MM. Michaud, Morice, Siefridt.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Auban (Achille), Barbier, Barthélémy, Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Dufour, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gracia (de), Le Sénéchal, Midol, Morève, Noël (Marcel) (Aube), Perrin, Peytel, Mme Prin, MM. Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Sibué, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. Paul Couston, Louis Martel, Médecin, Nigay.

Suppléant. — M. Maurice-Bokanowski (de M. Coulon).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Badie, Bignon, Delabre, Devemy, Dixmier, Draveny, Dufour, Guislain, Hüel, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Mouton, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bouvier O'Cottereau, Catoire, Chabenat, Couston (Paul), Deixonne, Desgranges, Detœuf, Elain, Furaud, Goudoux, Krieger (Alfred), Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Pradeau, Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sion, Valabrègue, Védrines.

Excusés — MM. Bénard, de Pierrebourg.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Cavelier, Chabenat, Coudray, Couinaud, Crouzier, Damette, Degoutte, Elain, Garet (Pierre), Gaubert, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Lambert (Lucien), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Midol, Notebart, Pluchet, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Triboulet.

Excusés. — MM. Yves Colin, Nisse, Siefridt.

Suppléants. — MM. Draveny (de M. Binot), Gosset (de M. Klock), Tourné (de M. Estradère), Guislain (de M. Gernez), Mlle Marzin (de M. Lenormand).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à dix heures (local de la commission n° 263).

Suite du rapport de M. Gazier sur le projet de loi (n° 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à dix heures (local de la commission n° 232):

Examen du projet de loi (n° 9418) (caisse nationale d'allocation-vieillesse agricole).

La commission des finances se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à quinze heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 9287) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

La commission des finances se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à quinze heures (local de la commission des finances):

Convocation rectifiée.

I. — Projet de loi (n° 9287) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

II. — Projet de loi portant ouverture d'un crédit de 7 milliards au titre d'un compte d'avances du Trésor (caisse nationale d'allocation vieillesse agricole). — M. le rapporteur général.

La commission des finances se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à quinze heures (local de la commission des finances):

2e convocation rectifiée.

I. — Projet de loi (n° 9287) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

II. — Projet de loi portant ouverture d'un crédit de 7 milliards au titre d'un compte d'avances du Trésor (caisse nationale d'allocation vieillesse agricole). — M. le rapporteur général.

III. — Lettre rectificative au projet de loi (n° 9298) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la santé publique et de la population pour l'exercice 1955. — M. Marcel David, rapporteur.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 26 novembre 1954, à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6967) de M. Legaret (régimes complémentaires de retraite);

La proposition de résolution (n° 9058) de M. Mazuez (silicose);

La proposition de loi (n° 9324) de M. Delachenal (allocation spéciale);

La proposition de loi (n° 9475) de M. Hamon, sénateur (procédure prud'homale).

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 9378) de M. Guislain (centres d'appareillage).

III. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Gaillemin, pour:

La proposition de loi (n° 6111) de M. Frédéric-Dupont (placement des cadres);

La proposition de loi (n° 6201) de M. Huel (âge de la retraite);

La proposition de loi (n° 6919) de M. de Benouville (longue maladie).

IV. — Rapport de M. Titeux sur le projet de loi (n° 8284) (zones d'abattement en matière de prestations familiales).

V. — Suite du rapport de M. Besset sur les propositions de loi (nos 2223, 8433 et 9172) de M. Besset, de M. Gaillemin et de M. Henri Meck (bulletin de paye).

VI. — Rapport de M. Renard sur la proposition de résolution (n° 9084) de M. Roucaute (forges d'Alès).

VII. — Rapport de Mme Lefebvre sur le rapport repris (n° 1650) (convention collective des gens de maison).

VIII. — Rapport de M. Boutbien sur les propositions de loi (nos 575, 4891, 4916, 5245, 7616 et 9205) de M. Temple, de M. Bacon, de M. Vallon, de M. Boisdé, de M. Bernard et de M. Paquet (réforme de l'entreprise).

IX. — Questions diverses.

La réunion de la commission des moyens de communication et du tourisme, prévue pour le jeudi 25 novembre 1954, à dix heures, aura lieu le même jour, à neuf heures trente (même local):

Additif à l'ordre du jour.

A dix heures.

VII. — Audition de MM. Pierre Tissier et Louis Armand, président et directeur général de la Société nationale des chemins de fer français.

A onze heures.

VIII. — Audition de M. Chaban-Delmas, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de son département et la caisse autonome des cheminots.

IX. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des affaires étrangères le vendredi 26 novembre 1954, à dix heures (local du 6e bureau):

A l'issue des exposés des rapporteurs d'information: nomination de rapporteurs pour le projet de loi (n° 9432) tendant à ratifier:

Le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles;

Le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'O. T. A. N.;

Le protocole sur la cessation du régime d'occupation;

La convention sur la présence de troupes étrangères en Allemagne fédérale.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la presse le vendredi 26 novembre 1954, à dix heures (local de la commission n° 230) :

Audition des représentants des syndicats de la radiodiffusion-télévision française.

Réunions de commissions du jeudi 25 novembre 1954.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de comptabilité, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 211.

Sous-comission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à quinze heures. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Bouquerel, Clerc, Enjalbert, Franceschi, Jacques Gadoin, Julien Gautier, Hoeffel, Koessler, Marcel Lemaire, Naveau, Rochereau, de Villoutreys, Zéle.

Suppléant. — Mme Marie-Hélène Cardot.

Excusés. — MM. Philippe d'Argenlieu, Bardon-Damarzid, Hendi Cordier, Durieux, Fousson, Méric, Pauly, de Raincourt.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Louis André, Brettes, Capelle, Claudius Delorme, Jean Durand, Bénigne Fournier, Hoeffel, Koessler, Le Bot, Marcel Lemaire, Naveau, Primet, Restat, Gabriel Tellier.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Driant, Dulin, Durieux, Monsarrat, Jules Pinsard, de Pontbriand, de Raincourt.

Suppléants. — MM. Jean Doussot, Perdereau.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Alric, Augarde, Henri Barré, Julien Brunhes, Clerc, Yves Estève, Giacomoni, de Lachomette, de Montullé, Parisot, Piales, Pidoux de La Maduère, Rotinat.

Suppléants. — MM. Franceschi, Le Digabel, Le Sassier-Boisauné.

Excusés. — MM. Aubé, de Maupeou, Rupied.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — M. Raymond Bonnefous, Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. Deutschmann, René Dubois, Jean Lacaze, Le Digabel, Marcel Molle, Plait, Henri Varlot.

Suppléants. — Mme Cardot, MM. Charles Morel, Namy.

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Alric, Auberger, André Boutemy, Chapalain, Clavier, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Gaspard, Georges Laffargue, Emilien Lieutaud, Liot, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Alex Roubert, Sclafer.

Excusés. — MM. Armengaud, Coudé du Foresto.

Suppléants. — MM. Longuet, J.-L. Tinaud.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Ajavon, Durand-Réville, Franceschi, Josse, Henri Lafleur, Longuet, Rivierez.

Suppléants. — MM. Julien Brunhes, Bertaux, Florisson, Poisson, Gautier.

Excusés. — MM. Robert Aubé, Jules Castellani, Coupigny, Marc Rucart.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Biatarana, Giacomoni, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Marcilhacy, Marcel Molle, Namy, Péridier, Georges Pernot, Vauthier.

Excusés. — MM. Jean Boivin-Champeaux, Carcassonne, Gaston Charlet, Jean Geoffroy, Georges Maire, Edgar Tailhades.

Suppléants. — MM. Lodéon, Teisseire.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Abel-Durand, Henri Cornat, Denvers, Yves Estève, Lachèvre, Le Bot, Le Digabel, Razac, Romani, Jean-Louis Tinaud, Vourc'h, Joseph Yvon.

Excusés. — MM. Jézéquel, Symphor.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — M. Jean Bène, Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. Bruyas, Chastel, Jacques Debû-Bridel, Ferhat Marhoun, Ferrant, Gaspart, Léo Hamon, Lamousse, Emilien Lieutaud, Georges Maurice, Perrot-Migeon, Ernest Pezet, Ramette.

Excusés. — MM. Plazanet, Edgar Tailhades.

Délégué. — M. Gaspard (par M. Borgeaud).

Suppléant. — M. Fousson.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boudinot, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, M. Dutoit, Mme Girault, MM. Méric, Tharradin.

Excusés. — MM. Baratgin, Minvielle, Symphor, Ternynck.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission) :

I. — Projet de loi (n° 615, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (III. Affaires économiques). — Rapporteur : M. Alric.

II. — Avis sur la proposition de loi (n° 395, année 1954) tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans sinistrés. — Rapporteur : M. Bousch.

III. — Avis sur la proposition de loi (n° 486, année 1954) relative au régime de l'allocation de vieillesse agricole.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à quinze heures trente (local n° 215) :

I. — Suite de la discussion du rapport de M. Henri Lafleur sur le projet de loi (n° 598, année 1954) relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française.

II. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à seize heures quinze (local n° 213) :

Examen du rapport pour avis de M. Tharradin, sur la proposition de loi (n° 486, année 1954) tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 relatives au régime de l'allocation de vieillesse agricole.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine, prévue pour le jeudi 25 novembre 1954, à neuf heures trente, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

Réunions de commissions du jeudi 25 novembre 1954.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local n° 201.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures trente. — Local n° 215.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à onze heures trente. — Local n° 214.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 271.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 213.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures quinze. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 novembre 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955. (N°s 329 et 357, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer de la loi n° 53-1081 du 4 novembre 1953 complétant les articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (N°s 334 et 359, année 1954. — M. Georget, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition, présentée par M. Antonini au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, tendant à inviter le Gouvernement de la République à accorder au personnel militaire en service en Indochine la libre disposition du pécule, sinon à supprimer celui-ci. (N°s 311 et 339, année 1954. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris et Pontanet tendant à inviter le Gouvernement à étudier la contribution que l'armée pourrait apporter à la solution des problèmes posés par l'immigration algérienne dans la métropole. (N°s 150 et 358, année 1954. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 novembre 1954

N° 363 (1). — Rapport par M. Cazelles au nom de la commission de comptabilité, sur le projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954.

N° 364 (1). — Rapport par M. Cazelles au nom de la commission de comptabilité, sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 23 novembre 1954.

Leur tirage a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

Affaires financières.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents : MM. Antonini, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Do Huu Thinh, Gay, de Gouyon, Le Brun Kéris, Rencurel, Reverbori, Schleiter (Gabriel), Schmitt, Ya Doumbia. *Suppléants :* M. Antonini de M. Ribéra, M. Cazelles de M. Bernier, M. Chiarasini de M. Rogier, M. Do Huu Thinh de M. Doan Huu Giam.

Assistait en outre à la séance : M. Loste, rapporteur de la commission des affaires économiques.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents : MM. Begarra, Boiteau, Mme Eboué-Tell, MM. Kamil, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Odru, Périer, Reyt, Sicé (général), Theetten. *Suppléants :* M. Bégarra de M. Thomas, M. La Gravière de M. Gervais, Mme Malroux de M. Guirandou N'Diaye, M. Périer de M. Marceau Dupuy, M. Theetten de M. Dubois.

Excusé : M. Sarr.

Législation, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents : MM. Belabed, Boisdon, Cornet, Diallo, Habib Deloncle, Jumilhon, Nguyen Huy Lai, Périer, Pialoux. *Suppléants :* M. Rosenfeld de M. Bernier, M. Habib Deloncle de M. Dorange, M. Ya Doumbia de M. Begarra, M. Diallo de M. Saïdou Djermakoye, M. Boisdon de M. Alfred Bour, M. Cornet de M. Fadda, M. Périer de M. Benamor, M. Pialoux de M. Morel.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents : MM. Alduy, Castex, Charles, Dède, Fleury, Gay, Jacobson, Lhuillier, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Rogué. *Suppléants :* M. Alduy de M. Jumilhon, M. Castex de M. Charlier, M. Fleury de M. Fillon, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Marquet de M. Roy, M. Nguyen Duy Thanh de M. Nguyen Van Ty.

Excusés. — MM. Bernier, Charles-Cros, Deroux, Duval, Guillabert.

Politique générale.

Séance du mercredi 24 novembre 1954.

Présents: MM. André (Max), Boumendjel, Chastenet, Chiarasini, Coquart, Foccart, Laurent-Eynac, Laurin, Lechani, Pialoux, Rencurel. *Suppléants:* Mlle Lafon de M. Barbé, M. Max André de Mme Lefaucheux, M. Foccart de M. Kaouza, M. Bidet de M. Charles-Cros, M. Rosenfeld de M. Duval, M. Pialoux de M. Roulleaux-Dugage.

Convocation de commission.

La commission des relations extérieures se réunira le jeudi 25 novembre 1954, à quatorze heures trente (local n° 120), à Versailles:

Examen de la demande d'avis concernant les accords de Paris.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis d'ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre techniciens d'études et de fabrications pour le service des transmissions de la marine.

Un concours pour le recrutement de quatre techniciens d'études et de fabrications des transmissions de la marine aura lieu à Paris et dans les principaux ports les 25, 26 et 27 avril 1955.

Les inscriptions seront reçues à Paris et dans les ports jusqu'au 20 février, dernier délai.

Toute demande de renseignements (conditions d'admission, programme des épreuves) doit être adressée:

Dans les ports, à la direction locale des travaux maritimes;

Pour Paris, à la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes, 2, rue Royale, Paris (8e).

Ministère de l'agriculture.

Avis concernant les versements compensateurs afférents aux seigles introduits en meunerie.

Comme suite à un arrêt du conseil d'Etat en date du 3 mars 1954, portant annulation de l'arrêté du 9 août 1952 relatif à la fixation des versements compensateurs mis à la charge des meuniers écrasant du seigle, les dispositions de l'arrêté du 27 août 1951 sont remises en vigueur pour la période comprise entre la date d'application de ce dernier arrêté et celle du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953.

Les meuniers désireux d'être remboursés des sommes perçues en trop par les bureaux de péréquation devront en faire la demande à la section départementale de l'office national interprofessionnel des céréales à laquelle est rattachée leur exploitation, dans les trois mois à dater de la publication du présent avis, sous peine de forclusion.

Ces demandes comporteront l'indication, pour chaque mois, des quantités de seigle pour lesquelles les intéressés ont été débités par les bureaux de péréquation aux taux prévus par l'arrêté annulé du 9 août 1952. Elles devront mentionner, en outre, le numéro du compte postal ou bancaire auquel devra être versée l'indemnité. Celle-ci sera égale, par quintal, au versement compensateur annulé diminué de 20 F.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance de Turquie et de Grèce.

Le deuxième alinéa de l'avis publié au *Journal officiel* du 13 novembre 1954 (p. 10691), modifié par l'avis paru au *Journal officiel* du 16 novembre 1954 (p. 10782), doit se lire comme suit:

« Les importations de Turquie doivent porter sur des figues sèches des catégories 4, 5, 6, 7, 8 et 9 couronnes ».

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Montargis (Loiret), le 24 novembre 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

7	gagnent	2 000 F.
8	—	2 000 F.
94	—	3 000 F.
00	—	3 000 F.
24	—	3 000 F.
38	—	3 000 F.
07	—	3 000 F.
58	—	4 000 F.
95	—	5 000 F.
02	—	7 000 F.
453	—	10 000 F.
285	—	10 000 F.
547	—	12 000 F.
591	—	12 000 F.
239	—	15 000 F.
666	—	25 000 F.
5.567	—	30 000 F.
5.875	—	30 000 F.
1.256	—	30 000 F.
0.981	—	40 000 F.
4.705	—	40 000 F.
1.412	—	40 000 F.
6.947	—	50 000 F.
6.596	—	80 000 F.
8.212	—	150 000 F.

Les billets portant le numéro:

61.589	gagnent	200 000 F.
78.912	—	200 000 F.
56.967	—	200 000 F.
56.395	—	200 000 F.
54.515	—	200 000 F.
58.539	—	200 000 F.
44.979	—	200 000 F.
59.433	—	200 000 F.
82.234	—	200 000 F.
98.040	—	200 000 F.
32.681	—	250 000 F.
09.524	—	250 000 F.
98.052	—	400 000 F.
87.845	—	400 000 F.
37.778	—	600 000 F.
18.635	—	1 000 000 F.
02.799	—	1 000 000 F.
66.734	—	1 000 000 F.
78.720	—	1 000 000 F.
60.105	—	1 000 000 F.
51.049	—	1 000 000 F.
71.353	—	1 000 000 F.

Les billets portant le numéro:

52.011 gagne **10 000 000** F dans le groupe **2**
et **1 000 000** F dans les quatre autres groupes.

65.141 gagne **25 000 000** F dans le groupe **3**
et **2 500 000** F dans les quatre autres groupes.

Le prochain tirage aura lieu le 1er décembre 1954, à Paris, à l'Olympia music-hall.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la quarante-quatrième semaine du 30 octobre au 5 novembre 1954. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1954 — Recettes évaluées.	1953 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1954 — En valeur absolue.	1954 — Pourcentage	1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.251.390	2.000.987	250.403	12,5	»	»
Bagages	41.700	41.980	»	»	220	0,5
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	292.820	342.307	»	»	49.487	14,5
Marchandises (détail et wagons).....	4.762.730	5.260.496	»	»	497.766	9,5
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	7.348.700	7.645.779	»	»	297.079	3,9

II. — Evaluation des recettes au 5 novembre 1954.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1954.	RECETTES évaluées du 1er octobre au 5 novembre 1954.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 5 novembre 1954.	RECETTES comptables du 1er janvier au 5 novembre 1953.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1954 — En valeur absolue	1954 — Pourcentage	1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	90.316.127	10.416.470	100.732.597	90.168.651	10.563.946	11,7	»	»
Bagages	1.723.154	203.140	1.926.294	1.897.787	28.507	1,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	11.210.614	1.809.690	13.020.304	12.011.305	978.999	8,1	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	185.191.995	26.881.640	212.076.635	209.131.924	2.944.711	1,4	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	288.441.890	39.310.940	327.755.830	313.239.667	14.516.163	4,6	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*: JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernière cours cotée en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 nov. 1954.	Dernière cours cotée en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 nov. 1954.
349 93	États Unis	1 $ U S A	350 ..(1)	....	349 93	6734 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6745 .. 6816 50	6735 50 6734 ..
361 50	Canada	1 $ Can	.. . .	....	361 80	8003 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 .. 8064 ..	8005 .. 8002 ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	....	....	1396 25	Autriche	100 sch	1316 15	1336 05 1396 25	1396 25 .... ..
8325 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8374 .. 8396 ..	8328 .. 8325 ..	1000 ..	Egypte	1 liv. ég	1003 04	997 .. 1013 ..	1000 .. ..
704 60	Belgique	100 F b	700 ..	694 75 703 25	701 85 701 70	56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60 56 45	56 45 .... ..
5043 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25 5103 25	5045 .. 5043 ..	2779 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 .. 2821 ..	2779 .. ..
979 80	Gde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 65 987 35	980 10 979 70	1208 25	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25 1226 50	1208 50 1208 25
4895 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50 4937 ..	4896 50 4895 ..	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4804 11	4824 50 4897 50	4897 50 .... ..
9236 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60 9279 80	9236 50 9235 ..	115 90	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70 117 60	115 80 .... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200	États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam ..... 100 piastres..... 1004
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550	

(1) Cours de référence dédni par l'avis n° 624 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)

DIRECTION DES USINES : DOUAI (NORD)

R. C. : Paris n° 54-B 6624 ; Douai n° 238 C.

Quatorzième tirage du 12 novembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 153 obligations 4 1/2 0/0, 9e série, émission 1941.

En conséquence, le quatorzième tirage de ces obligations, remboursables au prix de 2.000 F le 1er janvier 1955, a porté sur 112 obligations seulement.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées à ce jour ;**

2° **Des numéros des 112 obligations remboursables le 1er janvier 1955** (ces derniers numéros sont imprimés en caractères gras).

NUMEROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMEROS des obligations.	DATES de remboursement.
31 à 35	Janvier 1955.	2.816 à 2.820	Janvier 1954.
163 à 165	—	2.917 à 2.920	—
351 à 355	—	2.941 et 2.945	—
396 et **397**	—	**3.024 et 3.025**	Janvier 1955.
411 à 415	—	**3.116 à 3.120**	—
516 à 520	Janvier 1954.	3.126	Janvier 1953.
606 à **609**	Janvier 1955.	**3.281 et 3.282**	Janvier 1955.
617 à 620	—	**3.284 et 3.285**	—
651 et 652	Janvier 1954.	**3.299**	—
655	—	3.307 à 3.310	Janvier 1954.
672 et 673	—	**3.482 à 3.486**	Janvier 1955.
792	Janvier 1952.	**3.561 et 3.562**	—
828	Janvier 1950.	**3.564 et 3.565**	—
836 à 840	Janvier 1955	3.581 à 3.588	Janvier 1954.
971 à 973	Janvier 1954.	3.605	—
1.006 et 1.007	Janvier 1955.	**3.717 à 3.720**	Janvier 1955.
1.041	Janvier 1954.	**3.821 à 3.825**	—
1.051 à 1.055	Janvier 1955.	3.874	Janvier 1952.
1.194 et 1.195	Janvier 1954.	3.976	Janvier 1954.
1.234 et 1.235	Janvier 1952.	4.001	—
1.256 à 1.260	Janvier 1954.	4.003 à 4.006	—
1.523 à 1.525	—	4.039	—
1.606 à 1.610	Janvier 1955.	4.131 à 4.135	—
1.836	—	4.183	—
1.839 et 1.840	—	4.207	—
1.864 et 1.865	—	4.210	—
1.928 à 1.930	Janvier 1954.	**4.211**	Janvier 1955.
1.997 à 2.000	Janvier 1955.	4.232 et 4.233	Janvier 1954.
2.141 et 2.142	—	4.396 à 4.400	Janvier 1950.
2.145	—	4.461 à 4.464	Janvier 1954.
2.236 à 2.240	—	4.561 à 4.565	—
2.403 et 2.404	—	4.666 à 4.670	—
2.418 à 2.420	—	**4.726 à 4.730**	Janvier 1955.
2.436 à 2.440	—	4.731 à 4.735	Janvier 1954.
2.441 et 2.442	Janvier 1954.	**4.753 à 4.755**	Janvier 1955.
2.444 à 2.450	—	4.771 à 4.775	Janvier 1954.
2.511 à 2.515	—	**4.809 et 4.810**	Janvier 1955.
2.603	Janvier 1952	4.873 à 4.875	Janvier 1954.
		4.916	Juillet 1947

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)

DIRECTION DES USINES : DOUAI (NORD)

R. C. : Paris n° 54-B 6624 ; Douai n° 238 C.

Troisième tirage du 12 novembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations 6 1/2 0/0, 13e série, émission 1952, représentant une valeur de 1.476.384 F sur un remboursement total correspondant à la troisième annuité de 13.340.000 F.

En conséquence, le troisième tirage de ces obligations, remboursables au prix de 10.000 F le 1er janvier 1955, a porté sur une somme de 11.863.616 F représentant 1.187 obligations.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées à ce jour ;**

2° **Des numéros des 1.187 obligations remboursables le 1er janvier 1955** (ces derniers numéros sont imprimés en caractères gras).

NUMEROS des obligations	DATES de remboursement	NUMEROS des obligations.	DATES de remboursement.
625 à 654	Janvier 1955.	**1.624 à 1.627**	Janvier 1955.
659 à 732	—	**1.665 à 1.850**	—
737 à 748	—	**1.871 à 1.923**	—
752 à 815	—	**1.930 à 1.944**	—
831 à 867	—	**1.955 et 1.956**	—
892 à 958	—	**1.963 à 1.968**	—
968 à 1.006	—	**1.971**	—
1.016 à 1.119	—	13.919 à 13.921	Janvier 1954.
1.123	—	13.986 à 13.995	—
1.130 à 1.136	—	14.015 à 14.050	—
1.139 et 1.140	—	14.129 et 14.130	—
1.142 à 1.260	—	14.331 et 14.332	—
1.264 à 1.266	—	14.340 à 14.360	—
1.268 à 1.272	—	14.344 à 14.446	—
1.281 à 1.599	—	16.404 à 16.413	Janvier 1953.
1.610 à 1.617	—	16.849 à 16.852	—
1.620 à 1.622	—		

LES DOCKS LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 148.791.000 F

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE GORGE-DE-LOUP, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce : Lyon B n° 1447.

Obligations 4 0/0 1913 de 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 130 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er février 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages précédents ont été remboursés.

Les amortissements des années 1946 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

BILANS

LA RENTE VIAGERE IMMOBILIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

Siège social : 31, boulevard des Italiens, PARIS

Registre du commerce: 54-B 5675.

Bilan au 31 décembre 1952.

ACTIF

Immobilisations		19.851.533
Immeubles grevés de rentes viagères en pleine propriété	3.779.692	
Immeubles grevés de rentes viagères en nue propriété	202.000	
Immeubles non grevés de rentes viagères.	2.925.240	
Immeubles achat direct	11.859.000	
Mobilier pour immeubles	1.085.000	
Mobilier pour bureau	1	
Réalisable		2.151.110
Valeurs françaises	500	
Valeurs à recevoir	2.112.853	
Actionnaires	5.550	
Gérants d'immeubles	32.507	
Disponibilités		51.679
Banques	105	
Caisse et chèques postaux	51.574	
Valeurs diverses		15.192
Avance sur terrain Doublier	1.236	
Taxe de transmission	13.956	
Compte d'attente		35.000
Vente à régulariser (Burien)	35.000	
		22.104.814

PASSIF

Engagements sociaux		5.000.000
Capital	5.000.000	
Comptes de réserves		9.074.557
Réserve légale	31.729	
Réserve spéciale réévaluation	9.042.828	
Amortissements		530.027
Sur mobilier immeubles	530.027	
Engagements à terme		4.671.881
Créance hypothécaire sur villa « Les Andes »	3.504.632	
Divers et comptes courants	1.166.131	
Loyers perçus d'avance	1.118	
Comptes d'ordre		2.828.349
Réserves mathématiques	1.802.629	
Sinistre Lyon	25.720	
Provision pour créance douteuse	1.000.000	
		22.104.814

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1952.

DÉBIT

Pertes sur nue propriété	5.744
Intérêts sur dettes hypothécaires	544.128
Frais généraux	241.504
	871.882

CRÉDIT

Revenu net des immeubles	480.547
Rentes viagères	244.927
Perte de l'exercice	146.408
	871.882

Mouvement des rentes pendant l'exercice 1952.

CATÉGORIES	EN COURS au début de l'exercice.		ENTRÉES pendant l'exercice.		SORTIES pendant l'exercice.		EN COURS à la fin de l'exercice.	
	Contrats.	Rentes.	Contrats.	Rentes.	Contrats.	Rentes.	Contrats.	Rentes.
Rentes viagères immédiates	5	330.696	»	»	1	5.400	4	325.296

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLABATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

25 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Valenciennes. **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Amand-les-Eaux.** But: propager et vulgariser le sport et l'éducation populaire, éduquer les jeunes au point de vue sportif et professionnel, fournir une aide aux sapeurs-pompiers nécessiteux, subvenir aux frais de fêtes, congrès, portant bon renom de la société. Siège social: caserne Legay, avenue des Sports, Saint-Amand-les-Eaux.

25 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Association Connaître.** But: faire connaître les œuvres littéraires, artistiques et scientifiques pour permettre d'accéder à la culture et de participer à son développement. Siège social: librairie P. Baud, place de la Libération, Annemasse (Haute-Savoie).

25 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'aide aux sans-logis du XVIIIe arrondissement.** But: assurer un logement décent aux sans-logis ou aux mal-logés, mettre en œuvre des solutions provisoires d'hébergement et promouvoir la construction de logements économiques et familiaux. Siège social: 25, rue des Roses, Paris.

26 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Les Amis de l'école.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de la Fontenelle (Loir-et-Cher).

26 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. **Conseil de parents d'élèves de l'école de Maillot.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique en général et de l'école de Maillot en particulier. Siège social: école de garçons de Maillot (Alger).

26 octobre 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupe sportif Lion-Noir (G. S. L. N.).** But: pratique des sports, éducation physique, activités de plein air. Siège social: 93, rue Marietton, Vaise, Lyon.

26 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Tours. **Comice agricole de l'arrondissement de Tours.** But: organisation de concours et d'expositions agricoles périodiques. Siège social: Mutuelle agricole tourangelle, 13, rue Jehan-Fouquet, Tours.

26 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale laïque des anciennes élèves de Villers-Pol.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école des filles, rue des Ecoles, Villers-Pol (Nord).

27 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Cercle d'escrime du bassin minier.** But: entretenir les liens d'amitié entre les membres du club et pratiquer le sport de l'escrime. Siège social: 50, rue Carnot, Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

28 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Pétanque amélienne.** But: pratique du sport boules, dit pétanque. Siège social: mairie, Amélie-les-Bains-Palalda (Pyrénées-Orientales).

29 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Centre d'études techniques agricoles de Vienne-Nord (C. E. T. A.).** But: faciliter la gestion des exploitation des membres du Centre d'études techniques agricoles par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: ancienne mairie de Communay (Isère).

2 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Groupement d'entr'aide des collaborateurs de la Maison du papier.** But: offrir à ses membres, en même temps que le soutien moral d'un esprit d'équipe, des moyens leur permettant d'améliorer leur condition de vie ou de faire face à des difficultés matérielles et, en règle générale, d'aider à toutes les réalisations que comporte un service social. Siège social: 9, avenue Jean-Jaurès, Montauban.

2 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Grand-Quevilly.** But: perfectionnement de l'organisation du corps, entr'aide mutuelle. Siège social: mairie de Grand-Quevilly.

2 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association familiale ouvrière de Paray-le-Monial.** But: grouper les familles du milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 4, cité d'habitations à loyer modéré, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

3 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Amicale laïque du Mourillon.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: rue Pilote-Reboul, Toulon (Var).

3 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Gers. **Maison des jeunes et de la culture de Mirepoix.** But: procurer aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie en commun. Siège social: mairie de Mirepoix.

4 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **L'Avenir de Saint-Jean—Saint-Maurice.** But: formation sociale, professionnelle et artistique de tous ses membres, organisation des loisirs de nos villages, développement des liens d'amitié entre tous ses membres. Siège social: foyer des jeunes, Saint-Maurice-sur-Loire (Loire).

4 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'aide aux sans logis de Boulogne-Billancourt.** But: aide aux sans logis. Siège social: 52, avenue Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt.

5 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Cantine scolaire de Villereal.** But: faciliter la fréquentation des écoles communales publiques en distribuant aux élèves des aliments chauds pour le repas de midi et en leur assurant, pendant l'interclasse, un asile les mettant à l'abri de tout danger physique et moral. Siège social: école de garçons, Villereal (Lot-et-Garonne).

5 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Institut départemental de l'école moderne.** But: provoquer une collaboration active entre les instituteurs en vue de travailler à la mise au point de nouvelles techniques éducatives. Siège social: 2, rue Bonaffé, Bordeaux.

6 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Société de javelots **La Pluma blanche.** But: distractions sportives. Siège social: café Maillourd, place de la Mairie, Annay-sous-Lens (Pas-de-Calais).

6 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des anciens des forces françaises de l'O. N. U. et du régiment de Corée.** But: venir en aide à ses membres et aux familles de ses membres tués, mutilés, prisonniers ou disparus. Siège social: 23, rue Van-Loo, Paris.

6 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des parents d'élèves de la maternelle.** But: permettre aux parents des élèves de l'école de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique, étudier et réaliser toute organisation périscolaire. Siège social: à l'école, boulevard Denfert-Rochereau, Cognac (Charente).

8 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Association des propriétaires chasseurs de Perthes.** But: organisation de la chasse, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Perthes (Ardennes).

8 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Cercle Saint-Georges.** But: créer entre ses membres des relations amicales et procurer aux habitants de la région de Birac l'occasion de saines distractions. Siège social: presbytère de Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne).

9 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Amicale des chasseurs de Bricqueville-sur-Mer.** But: limitation des jours de chasse, protection du gibier, destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social: chez M. Jourdan (Gustave), président, à Bricqueville-sur-Mer (Manche).

9 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du cercle du Luxembourg.** But: exercices physiques et sportifs sous le patronage de l'office municipal des sports du 6e arrondissement. Siège social: 61, rue Madame, Paris.

10 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense de Jean-François Emorine.** But: défense d'enfants accidentés. Siège social: 112, rue Saint-Denis, Colombes.

10 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale des conscrits de la classe 1934.** But: conserver et renforcer les liens de camaraderie qui unissent les conscrits de la classe 1934 au Creusot; développer et pratiquer l'entr'aide morale et matérielle de tous les membres et de leurs familles. Siège social: hôtel de ville, le Creusot (Saône-et-Loire).

10 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Société de chasse de Montastruc.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: salle des fêtes, Montastruc (Lot-et-Garonne).

12 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération d'associations et ciné-clubs (F. A. C.).** But: diffusion de la culture par le film. Siège social: 16, avenue Hoche, Paris.

13 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **La Lyre agricole de Saint-Jean-de-Niost.** But: procurer à ses membres un passe-temps agréable et les moyens de se perfectionner dans l'art musical. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Niost.

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité commercial des fêtes de Fauville-en-Caux.** But: favoriser le développement du commerce local et défendre ses intérêts. Siège social: mairie de Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure).

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Association de chefs de familles catholiques de Meuilley.** But: défense des intérêts généraux de la famille française. Siège social: maison Rollet, à Meuilley (Côte-d'Or).

15 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Union des écrivains et artistes du Massif Central.** But: établir des relations cordiales entre ses membres. Siège social: 14, rue de Navarin, Paris.

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Football-Club Charbonnier.** But: pratique du football et de l'athlétisme. Siège social: mairie de Charbonnier (Puy-de-Dôme).

16 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association pour la création et la gestion d'un poste de transfusion sanguine au Havre.** But: créer, gérer et assurer, conformément aux dispositions du décret n° 54-65 du 16 janvier 1954, le fonctionnement au Havre d'un poste de transfusion sanguine. Siège social: hôpital général du Havre, 55 *ter*, rue Gustave-Flaubert, le Havre (Seine-Inférieure).

16 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des contrôleurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon.** But: entretenir entre ses membres des liens de solidarité et d'amitié; susciter et créer, selon ses ressources, des secours ou des œuvres utiles et agréables à ses membres et à leur famille. Siège social: brasserie de la République, 9, rue Jean-de-Tournes, Lyon.

16 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Société protectrice des animaux de Nyons et du Sud de la Drôme.** But: protection des animaux. Siège social: café-restaurant Barthèye, Nyons (Drôme).

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **L'Aide aux Vieillards.** But: venir en aide aux vieillards sous toutes les formes possibles, et en particulier procurer des aides ménagères en vue de subvenir à leurs besoins. Siège social: 39, rue de la Monnaie, Lille.

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Union motocycliste de l'Agenais.** But: propager le sport et le tourisme. Siège social: grand café Foy, place Jasmin, Agen.

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association locale des aides familiales rurales de Rochefort-du-Gard.** But: aide aux familles. Siège social: chez M. Guillard, mairie de Rochefort-du-Gard.

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité wattrelosien d'aide au logement.** But: renseigner ceux qui cherchent une documentation pour connaître les facilités offertes à la construction par les organismes officiels. Siège social: 120, rue Faidherbe, Wattrelos.

18 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Association d'éducation populaire Saint-Martin.** But: organisation de cours et de conférences éducatives, de promenades, d'excursions collectives, de voyages en commun, de séances théâtrales, de réunions de famille; gérance de la salle paroissiale. Siège social: salle paroissiale, à Villers-Hélon (Aisne).

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des écoles publiques de Vars.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école de garçons, Vars.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Les Arvernes.** But: rassembler tous les natifs des départements du Centre, et plus spécialement de l'Auvergne, afin de lier entre eux des sentiments de solidarité et d'amitié. Siège social: « Le Rabelais », 55, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Cercle omnisports sommiérois.** But: développer le sport et venir en aide aux autres sociétés. Siège social: salle des fêtes, café des Fleurs, Sommières.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Colonie de vacances de l'Uzège.** But: création, gestion et développement d'une colonie de vacances en montagne. Siège social: chez M. Zurcher, à Gajan.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Le Prado groupe amical et philanthropique.** But: assurer à ses membres aide, protection et secours en cas de besoin. Siège social: 5 *bis*, place Sadi-Carnot, Marseille.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale de l'aviation populaire de l'Aude.** But: resserrer et maintenir les liens de camaraderie entre tous les adhérents. Siège social: café des Négociants, place du Général-de-Gaulle, Carcassonne.

20 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale sportive de l'enseignement public de la Savoie.** But: pratique des sports et du plein air. Siège social: école de garçons, rue Waldeck-Rousseau, Chambéry.

MODIFICATIONS

20 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des mandataires attitrés près le tribunal de commerce de la Seine change de titre, qui devient: **Association des mandataires spécialisés près le tribunal de commerce de la Seine.** Siège social: 39, rue Caumartin, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Vient de paraître :

SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le décret n° 54-856 du 13 août 1954, l'arrêté d'application du 13 août 1954, le règlement de sécurité, relatifs à la **PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC,** ont été réunis dans une brochure tirée sur beau papier sous couverture rouge, dans le format in-8° carré.

Cette brochure, qui porte le **n° 1011,** est mise en vente ou expédiée franco par la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **300 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)